

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 18 juin 2020

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
Séance du Conseil d'administration	16 juillet 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration dématérialisé du 14 mai 2020.....	5
2. Prix du public et prix du jury – Finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes, édition 2020.....	6
4. Demande de subvention pour le financement d'une étude relative à la mise en place d'un Conseil d'orientation scientifique « Plateformes BFC »	7
3. Etude COVIDEPHAD – Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie.....	14
5. Résultats de l'AAP 2020 du NCU RITM-BFC.....	15
6. PIA PRR Teams-Sports : conventions de préfinancement ANR et de reversement.....	22
7. Présentation SFRI	25

*(La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Bonjour à tous. Je sais qu'on a le quorum puisque j'ai reçu un SMS, je pense donc que l'on peut commencer.
Tout le monde me voit bien ?

Mme Legard.- Oui, parfaitement bien.

M. Johann.- Merci à tous d'être présents pour une nouvelle formule, puisque j'en ai testé beaucoup depuis un mois, avec un CA écrit qui n'était tout de même pas top pour les échanges.

Avec Oumhanie, on a fait un CAC où on a souffert le martyr. À un moment donné, j'ai même pensé qu'on n'arriverait pas à le faire. Heureusement, on a eu une période d'une heure qui a marché, sinon c'était très très difficile. Finalement, on s'est replié vers cette formule qui est tout de même celle qui marche le mieux actuellement, sachant que nous avons certains points qui nécessitent des échanges.

Avant de commencer, je vous indique que nous avons quelques points dont certains pourront être assez longs, comme la présentation SFRI. Nous aurons un petit point divers d'entrée sur le calendrier, puisque le dernier conseil d'administration ne s'y prêtait pas trop. Là, ce sera un peu plus simple. J'ai en effet été interrogé par l'un d'entre vous sur un certain nombre de questions dont certaines auxquelles je n'ai pas de réponse, et je n'avais pas de réponse à l'époque. On m'a interrogé sur les calendriers électoraux.

Concernant le calendrier d'UFC, je ne suis absolument pas maître de ce qui se passe pour le calendrier de l'université de Franche-Comté. Je constate comme tout le monde que, pour l'instant, les choses sont en attente.

Celui dont je peux parler, c'est le calendrier électoral d'UBFC puisque, à une semaine près, nous n'avons pas pu faire l'élection du nouveau conseil d'administration. Cela s'est joué à rien.

Jusqu'à il y a peu de temps, on ne savait pas trop ce qu'on pouvait faire. Il y a encore un mois, j'envisageais, si c'était possible, d'étudier la faisabilité d'un vote électronique. Le Cabinet de la Ministre a écarté cette possibilité, mais pas pour nous, en général. Le fait de faire un vote électronique est quelque chose qui a été écarté. C'est quelque chose que j'avais envisagé.

En tout cas, on a des listes, on peut peut-être essayer de voir.

Ceci n'a donc pas été possible.

Une commission électorale se réunira le 30 juin pour travailler sur le sujet, donc notre commission électorale à nous. Mais il y a de très fortes chances qu'il ne se passe rien avant l'été.

D'après ce que je connais du droit actuel, sachant que je ne suis pas juriste, il y a de fortes chances qu'on recommence tout le processus électoral en septembre, c'est-à-dire même les listes.

Je ne sais pas si Emmanuel Paris est là, je ne le vois pas. S'il était là, il pourrait le dire.

En tout cas, en ce qui me concerne, je m'attends à être là jusqu'à fin novembre, le temps de refaire toute une procédure électorale. À partir du moment où le vote n'est pas fait avant les vacances, les collèges électoraux, à partir de septembre, sont quelque chose qui devra probablement être remis à jour. Mais c'est un travail de juriste, ce n'est pas moi qui décide quoi que ce soit.

L'état actuel, d'après mes connaissances, est celui-là. Je m'attends donc à un dispositif qui va repartir probablement en septembre, avec des conseils constitués. Ceci au plus tôt, bien sûr, le but étant de faire au plus vite.

Je vais donc continuer avec vous jusqu'à l'élection du prochain conseil puisque nous sommes prorogés.

Le troisième point que vous m'avez demandé, c'est le calendrier d'I-Site. Aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, il n'est pas modifié. On n'est pas tout seul, pour l'I-Site. Vous savez que cet automne, le jury international se réunit. Un rapport d'activité ou plutôt un bilan sert de travail préalable à l'avis du jury pour cet automne et ensuite pour l'audition. Le dossier est à déposer pour fin juillet. Ce dossier, vous aurez à statuer dessus, c'est-à-dire que ce sera le gros point du CA du 9 juillet. Il vous sera présenté le 9 juillet.

Actuellement, les équipes, avec Alain Dereux en tant que chef de projet, retravaillent dessus. Lors de chaque conseil des membres, on travaille dessus. C'est un dossier qui est assez long, d'une cinquantaine de pages, avec des indicateurs, du texte, il y a de tout. C'est un dossier assez lourd. On a un conseil des membres la semaine prochaine. Je pense qu'il devrait être bouclé vers la fin du mois et, de toute façon, vous l'aurez en CA puisque vous statuez sur ce dossier.

Sachez que, le 9 juillet, ce sera le point principal. S'il y a un point à retenir, ce sera celui-là. Vous aurez donc tout le dossier qui n'est pas encore tout à fait fini puisque c'est un travail de titan. Les équipes travaillent sur les indicateurs, mais il n'y a pas que cela, il y a tout de même de l'écriture, du texte, un peu de stratégie. C'est beaucoup de rapports passés, avec un peu de prospective, mais c'est tout de même beaucoup de travail à faire. Il sera fait dans les temps et vous le verrez puisqu'il vous sera envoyé avant le conseil d'administration.

M. Piat.- Concernant la prospective et le projet politique que l'on doit porter et que l'on doit amener devant le grand jury, parce qu'ils vont évidemment nous le demander, comment conçoit-on l'avenir ? Quel est l'état des discussions avec les différents établissements membres ? Est-ce qu'on a des informations sur ce qui fait consensus et sur ce qui ne le fait pas et quelle direction veut-on présenter devant le grand jury ?

M. Johann.- C'est une question qui n'est pas facile. Le dossier n'est pas fini, c'est encore en cours de discussion. Mais je ne veux pas lancer le débat maintenant, on le fera le 9 juillet. Vous verrez donc ce qui est écrit et ce sera plus facile pour moi de répondre.

M. Piat.- Est-ce qu'il est déjà bien lancé ?

M. Johann.- Oui, le dossier est très avancé, mais il n'est pas fini. S'il était fini, vous l'auriez eu aujourd'hui. C'est un travail énorme. Même pour le 9 juillet, il faut voir que c'est un gros travail pour arriver à le boucler. Je dis cela devant les membres qui sont là ; Oumhanie a travaillé sur une partie, ainsi que d'autres. Chacun, dans son domaine de compétence, a un certain nombre de briques à remplir et il n'est pas fini. Mais il sera fini dans les temps.

Je ne veux pas lancer un débat sur quelque chose que vous allez voir lorsqu'il sera fini. Evidemment, les discussions sont lancées.

Ce que je peux vous dire sur les engagements, c'est que ce ne seront pas des engagements prenables par les équipes actuelles. On ne va pas se lancer dans des choses, mais tout le monde le sait. Je connais le SPGI, j'ai échangé avec eux, tout le monde sait quel est l'état du dossier qu'on enverra en juillet. On a des équipes en cours d'élection, le processus électoral n'est pas fini pour UFC et pas fini pour UBFC. C'est un état. On sait qu'on envoie un dossier dans ce contexte-là. Tout le monde le sait. Mais c'est une partie, ce n'est pas que cela.

Vous verrez le dossier, sachant qu'il n'est pas fini, mais quand je parcours déjà ce qui est fait, il y a tout de même énormément de choses dans le dossier. Il faudra donc bien le lire parce qu'on se focalise parfois sur tel ou tel point où on ne répond pas, on peut s'accrocher là-dessus. Mais regardez déjà ce qui est fait. C'est le premier point, mais je ne veux pas lancer la discussion parce que c'est le débat du 9 juillet et c'est tout de même plus simple de travailler sur un dossier.

Le deuxième point que je mettrai aussi le 9 juillet, parce que c'est aussi une discussion que nous avons au sein du conseil des membres parce qu'on travaille sur le dossier I-Site, c'est que l'on va officiellement mettre en place une commission des statuts. En discutant, on s'est aperçu qu'un certain nombre de réponses au dossier étaient aussi de revoir les statuts, mais surtout pour inscrire des choses importantes dans les statuts, des choses que l'on fait et qui devraient être dans les statuts. Donc inscrire des choses dans le marbre dans des nouveaux statuts.

On en profitera un peu pour moderniser ce qui doit l'être.

On fera une commission des statuts avec des membres élus dedans. Ce sera l'objet d'un point que je proposerai le 9 juillet aussi, c'est-à-dire composition d'une commission des statuts.

Officiellement, lorsqu'on a voté le plan d'action, on a acté une commission des statuts. Je pense qu'il est important de faire plus que l'acter. C'est-à-dire que créer une commission, faire un appel à candidature, cadrer, etc., c'est aussi marquer un jalon important dans la progression. Ce n'est pas juste une déclaration faite dans un plan d'action.

Il est donc important que nous ayons un vote formel sur la composition de cette commission des statuts, évidemment avec une grosse participation des membres élus.

C'est un deuxième élément qui sera aussi traité le 9 juillet. Je le dis déjà, ce n'est pas encore prêt, ce n'est pas encore peaufiné, il faut que je fasse une proposition sur la composition. Pour faire un appel à candidature, il faut que je clarifie encore un peu tout cela. Si cela avait été prêt il y a 10 jours, et même à moins de 10 jours, je vous l'aurais déjà proposé. Ce sera proposé au mois de juillet.

Voilà un peu l'état actuel. C'est vrai que le gros du travail est celui-là. L'autre gros dossier, on vous le présente aujourd'hui. Maxime sera là pour vous présenter SFRI. C'est un très gros dossier d'I-Site Bourgogne-Franche-Comté actuellement. Je vois que Maxime est déjà présent. Il vous présentera donc SFRI et ce sera aussi peut-être l'occasion, à ce moment-là, de poser des questions d'articulation, comment tout tient bien ensemble, SFRI étant une brique importante dans tout cela. C'est aussi un point qui est un gros point actuellement.

Voilà pour le panorama général des travaux. Il est vrai que je suis très focalisé « réponses au dossier I-Site ». Actuellement, c'est le gros point qui me préoccupe en termes de travail. On a tout le temps des conseils là-dessus, des conseils des membres, etc. C'est le point majeur du mois.

Quelqu'un a levé la main.

Mme Privé. - C'est moi.

Je comprends bien qu'il ne faut pas lancer le débat parce que, pour le moment, on est vraiment sur quelque chose qui est au stade de l'idée et qui va être concrétisé. J'ai juste une question très basique. La commission statutaire sera mise en place avant ou après les élections UBFC ?

M. Johann. - Elle sera mise en place, mais pas pour le mode électoral à venir. Le but de sa mise en place n'est pas de changer le mode électoral qui est en cours. C'est surtout pour travailler pour le futur.

Ce qui est intéressant, c'est de mettre des nouveaux statuts, mais je pense que le mode électoral qu'on va utiliser pour UBFC est celui qui a été engagé avant. On ne va pas bouger le mode électoral maintenant, surtout pas. C'était déjà ce qui me bloquait dans

l'avancement des statuts. Je ne voulais pas que l'on confonde les choses. Ce n'est surtout pas ça. Pour moi, cela ne peut pas être maintenant. Si, demain, on travaille sur un mode électoral, c'est pour le futur, ce n'est pas pour les élections à venir.

Pour moi, le processus des élections a commencé au mois de janvier. Il faut donc qu'il soit dans des conditions identiques. La commission des statuts, ce n'est pas du tout pour cela qu'elle est importante pour moi. C'est pour que l'on puisse écrire dans les statuts des choses sur le fond même du dossier de l'université fédérale.

Je donne un exemple sans approfondir. La convention qu'on a faite avec les établissements, d'engagement avec les annexes, les moyens, etc. Une référence à cette convention d'objectifs et de moyens des établissements avec UBFC qui apparaîtrait un peu comme ayant une existence dans les statuts, je trouve que cela renforcerait tout cela. Je donne un exemple au hasard, le but étant d'arriver aussi à mettre un peu à plat et clarifier tout ce qui nous semble être important dans le fond des statuts. Donc inscrire dans le marbre certaines choses qui ne l'étaient pas jusqu'à présent.

Après, s'il faut faire des modifications, on verra, mais le but de lancer une commission est d'en discuter. L'idée est de vous présenter la commission le 9 juillet et, à ce moment-là, si on est à peu près d'accord, on fait un appel à candidature et on commence à travailler en octobre. Mais il faut que l'on travaille dessus parce qu'on m'a déjà interrogé par le passé sur l'avancement en me demandant si j'avais évolué là-dessus.

Je pensais, au début, laisser cela à un ou une présidente à suivre. Je pensais naïvement partir au mois de mars. Je m'étais donc dit que je n'allais pas m'en préoccuper et que je laisserai la prochaine équipe le faire. Maintenant, je pense que je ne peux pas attendre 6 mois et laisser traîner le dossier. Il y a donc un certain nombre de dossiers que je suis de près. Il faut le relancer et puis faire cela tranquillement car c'est tout de même quelque chose d'important. Mais ce n'est pas du tout avec l'objectif d'avoir un impact sur les prochaines élections.

Mme Bépoix.- Est-ce que je peux poser une question ?

Comment une commission des statuts pourrait-elle s'engager alors qu'il y aura quelqu'un de nouveau à la tête d'UBFC ?

Vous nous confirmez bien que c'est uniquement pour faire des propositions ?

M. Johann.- Oui, ce ne sera jamais fini...

Pourquoi est-on revenu sur la commission ? C'est parce qu'en discutant et en répondant sur le dossier, on s'est dit que cela pouvait être dans des nouveaux statuts et on s'est dit qu'il fallait créer la commission pour commencer à travailler.

Il est très probable que ce soit mon successeur qui traite de cela, mais on ne peut pas traîner sur un certain nombre de points. C'est comme pour la convention CNRS, on travaille dessus avec les membres et c'est un dossier qui doit avancer quelles que soient les personnes. Il doit y avoir une continuité. La commission des statuts doit commencer à travailler et puis on verra. S'il faut renouveler, on renouvellera, on verra ce qu'on est capable de faire au maximum, sachant que le conseil que vous représentez est peut-être là jusqu'à fin novembre. On peut donc tout de même encore faire un sacré travail.

M. Hameau.- Sur les sujets en attente, j'ai été relancé par l'ESTP qui avait demandé à pouvoir être partenaire d'UBFC en novembre 2018. Je peux vous renvoyer le courrier ou le *mail* si vous voulez. Et il y a ESEO qui arrive à la rentrée. Il serait donc bien qu'ils puissent être partenaires parce que, derrière, pour faire les appels à projets en lien avec la Région, ils ont besoin de ce partenariat.

M. Johann.- Ce n'est pas du tout un dossier qui est lié. Quand une école demande à rentrer...

M. Hameau.- Je sais qu'ils discutent avec l'ISAT, avec le VP.

M. Johann.- Oui, c'est cela, mais je le dis pour toute la communauté. C'est donc le vice-président du Polytechnicum à qui, à ce moment-là, je transfère le dossier parce qu'il anime le réseau des écoles et c'est là où on formalise les modalités d'intervention. On en était donc là. C'est à ce niveau-là parce que je ne veux pas traiter directement ces demandes.

M. Hameau.- C'était juste la question du délai ; c'est depuis 2018. Après, je veux bien qu'il y ait eu 12 semaines de crise, 14 avec les deux dernières, mais c'est la question du délai parce que, derrière, il y a des appels à projets, il y a des choses intéressantes. Ils peuvent même répondre en partenariat et, du coup, ils sont un peu bloqués et c'est dommage.

M. Johann.- Oui, mais ce n'est pas un dossier anodin, l'entrée des écoles, parce qu'il faut définir les modalités d'intervention dans notre communauté, c'est-à-dire vis-à-vis des membres actuels, à quel niveau, etc.

Je dis cela parce que j'ai un peu découvert sur le tard comment cela fonctionnait. Il y a des écoles qui sont membres et puis il y a comment on travaille avec un membre associé. C'est le travail que le VP en charge du Polytechnicum est chargé de faire, sachant qu'il a déjà du mal à échanger avec les écoles en amont. Je n'ai pas eu de retour, de notification là-dessus ; il y a des discussions mais je n'en sais pas plus. Je vais donc relancer.

M. Hameau.- C'était juste la question du délai qui me paraît un peu...

M. Johann.- Oui, depuis 2018, c'est un peu loin.

Voilà un peu un tour d'horizon, avec un gros conseil d'administration le 9 juillet sur le sujet. *A priori*, tout est fait pour qu'on puisse vous l'envoyer une semaine avant, mais c'est chaud !

Je ne voulais pas faire un CA après le 14 juillet. Je n'étais pas sûr que tout le monde serait présent, on fait donc en sorte de pouvoir tout boucler pour le 9 juillet. Ce qui veut dire qu'il faut faire un envoi pour début juillet.

Je vous dis tout parce que c'était aussi une discussion. Je pouvais le faire plus tard, mais je n'y étais pas très favorable, ce ne serait pas très simple.

Voilà pour les points généraux. Je n'ai pas grand-chose de plus. Il est vrai que cela nous occupe énormément.

Je vous propose qu'après SFRI, s'il y a des questions qui vous reviennent sur l'ensemble, la cohérence, nous en rediscutions à ce moment-là.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration dématérialisé du 14 mai 2020

M. Johann.- Dans les points, nous avons l'approbation du PV du 14 mai dernier. Tout est écrit. C'est du ligne à ligne. Je pense donc qu'il faut l'approuver formellement. Pour les votes, est-ce que Delphine est là ? Qui gère les votes ?

Mme Jolissaint.- Oui, je suis là.

M. Johann.- Les votes sont faits sur une autre plateforme, c'est ça ?

Mme Jolissaint.- Oui, ce sera après, sur Belenios.

M. Johann.- Je ne ferai donc pas, en séance, un vote à main levée. Donc ne soyez pas surpris. Je passe donc le premier point.

2. Prix du public et prix du jury – Finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes, édition 2020

M. Johann.- Pour le point 2, prix du public et prix du jury, je passe la parole à Oumhanie.

Mme Legiard.- Avant de démarrer la petite présentation, je voudrais rappeler que deux personnes vont être contraintes par le temps. Dominique Schauss ne pourra pas rester avec nous jusqu'au bout. Je crois qu'il l'a bien précisé. Ainsi que Monsieur Hameau qui devra également nous quitter à 16 heures.

M. Hameau.- Un peu avant 16 heures.

M. Johann.- Merci à tous d'être présents.

Mme Legiard.- Merci de me donner la parole.

Il s'agit d'un rapport qui vous est présenté ici sur le prix du public et le prix du jury de la finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes » de l'édition 2020.

Tout se passe en mars dernier. Je pense donc que vous êtes déjà un petit peu dans le contexte de mars 2020 puisque nous étions en pleine crise sanitaire et on avait déjà les prémices d'un confinement puisque le gouvernement préconisait déjà, à cette époque, le confinement de la population précisément à cette date. Il a fallu prendre la décision, dans un contexte qui s'annonçait vraiment extrêmement difficile, de modifier la mise en œuvre de ce concours. On a donc modifié dans un état un peu de catastrophe puisque je ne sais pas si vous vous souvenez du contexte particulier de cette période-là, mais on ne savait pas ce qu'il fallait faire, on n'avait pas de consignes encore très précises et on se préparait à faire un grand rassemblement avec beaucoup d'étudiants, des lycéens, mais aussi des personnels dont certains dont nous avons connaissance de leur vulnérabilité par rapport à ce virus, notamment des collègues qui attendaient des enfants. On a donc pris la décision, un petit peu en dernière minute, de modifier la réalisation de cet événement et on a annulé la session qui était réservée aux lycéens l'après-midi et on a décidé d'un déroulement de la finale à huis clos.

Tout le travail de préparation qui avait été fait par les collègues a été complètement chamboulé en dernière minute et on a pu tenir cet événement à huis clos avec 190 lycéens et 190 personnes grand public qui s'étaient inscrits et qui ont été prévenus la veille des modifications.

On a pu faire participer neuf finalistes sur les dix sélectionnés à cette finale puisqu'une des candidates a annulé parce qu'elle travaillait au CHU de Dijon et qu'il y avait un risque de contamination pour les candidats et pour l'équipe d'organisation.

Le prix du public a été remplacé, faute de public, par un deuxième prix du jury.

Cet événement s'est tenu le 13 mars au théâtre l'Atheneum à Dijon. C'est une des grandes manifestations qui sont organisées par la mission doctorale chaque année. C'est le 20 février que le jury avait sélectionné les candidats finalistes.

Le jury a remis deux prix cette année :

- un premier prix du Jury a été décerné à Jonas Vanardois, d'un montant de 500 €,
- un deuxième prix du Jury a été décerné à Charles Lorenzo, d'un montant de 500 € également.

Ces lauréats auraient dû participer à la finale des 2 au 4 avril. Pour information, cette finale ne s'est pas tenue, elle a été annulée.

Il vous est juste demandé de bien vouloir délibérer sur la remise des prix aux deux lauréats de la Finale régionale de « Ma thèse en 180 secondes » édition 2020.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des demandes d'explications à Oumhanie, ou des commentaires ? Est-ce que vous avez besoin de plus de renseignements ?

Comme je ne fais pas de vote, si vous n'avez pas de demande, je passe directement au point d'après, ce qui fait un peu bizarre.

Il n'y a pas de demande.

Merci Oumhanie.

Je vous propose de passer au point suivant, avec Claudia, sur COVIDEPHAD. Claudia, c'est vous ?

4. Demande de subvention pour le financement d'une étude relative à la mise en place d'un Conseil d'orientation scientifique « Plateformes BFC »

Mme Laou-Huen.- Oui. Bonjour à toutes et à tous.

Ce rapport concerne une demande de subvention à la Région relative au financement d'une étude de labellisation des plateformes de recherche à l'échelle du site.

Avant d'aller dans le détail, je tiens à vous préciser la définition de plateforme. C'est un ensemble d'équipements Bourgogne-Franche-Comté avec un adossement sur un ou plusieurs laboratoires de recherche qui offrent des services technologiques et scientifiques de haut niveau. Ce sont des plateformes qui sont ouvertes à une communauté d'utilisateurs publics et privés.

Je voudrais également expliquer le contexte de cette demande de financement auprès de la Région. Elle se fait dans le cadre de l'appel à projets annuel « Plateforme » de la Région que vous connaissez certainement.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région a souhaité confier une partie de la mission d'instruction des projets à un groupe de travail qui rassemble tous les établissements ou structures supports des plateformes en Bourgogne-Franche-Comté. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois depuis janvier. Il est animé d'une part par le COS Plateforme grand campus de l'ex-Bourgogne et, d'autre part, de la commission plateforme Franche-Comté.

Les deux commissions que je viens de vous citer fonctionnent à ce jour avec des procédures différentes de labellisation des plateformes. Par conséquent, pour l'appel à projets 2020, ce groupe de travail a décidé d'interclasser les projets « Plateforme Région » sur la base de leurs critères respectifs.

Cependant, pour l'année 2021, en partenariat avec la Région, il serait envisagé que la Région supprime cet appel à projets « Plateforme » et cible plutôt, sur la base des propositions de ce groupe de travail régional, les plateformes qui auraient besoin d'un financement et, idéalement, de pouvoir établir une feuille de route régionale pluriannuelle de suivi des plateformes.

C'est dans ce contexte qu'UBFC sollicite la Région pour obtenir un soutien financier qui permettrait la réalisation d'une étude en trois phases. L'idée est vraiment d'accompagner ce groupe de travail, qui a déjà entamé les travaux depuis janvier, dans la définition d'une méthodologie qui permettrait de caractériser et labéliser les différentes plateformes. Il y en a une soixantaine en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette étude se ferait en trois phases. Elle pourrait démarrer dès juillet ou même fin juin.

La première phase consisterait à construire un questionnaire qui serait destiné aux responsables des plateformes.

La deuxième phase serait une phase de consultation et de restitution des résultats issus de cette enquête.

Ensuite, dans l'idéal, on aimerait aussi pouvoir valoriser et faire connaître l'ensemble des plateformes labellisées en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour cette étude qui pourrait se faire en trois phases, qui est fractionnable en trois phases, le montant évalué est d'environ 25 200 € Toutes Taxes.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver cette demande de financement à hauteur de 25 200 € auprès de la Région pour la réalisation d'une étude de labellisation des plateformes de recherche à l'échelle du site.

M. Hameau.- Est-ce que l'on peut poser des questions à ce stade ?

Mme Laou-Huen.- Oui, bien sûr.

M. Hameau.- Sur le principe, je pense que c'est très bien.

Ce que j'ai cru comprendre, c'est que la définition des plateformes n'était pas exactement la même sur les deux anciennes régions. C'est bien de pouvoir harmoniser et se mettre d'accord, de savoir déjà de quoi on parle.

Mme Laou-Huen.- Tout à fait.

La plateforme que j'ai donnée et qui doit être dans le rapport, c'est la définition qui a été proposée par ce groupe de travail. C'est donc bien les deux COS des ex-régions qui se sont mis d'accord sur cette définition.

M. Hameau.- Ce qui serait intéressant dans l'étude, puisque les plateformes sont un élément important de l'innovation et de l'attractivité des territoires, c'est qu'on puisse aussi entendre les territoires. Je pense à la plateforme CA-SYS, par exemple, qui est liée à l'INRA.

Je pense donc qu'il serait aussi intéressant d'avoir un échange, en tout cas de pouvoir l'imaginer.

Mme Laou-Huen.- Tout à fait. Il faudrait déjà faire – sachant que c'est plus ou moins ce qui a déjà été fait – une cartographie des plateformes existantes, labellisées ou non. Il y a tout de même beaucoup d'échanges dans ces COS existants, avec les EPST qui sont déjà impliqués, l'INRA évidemment, le CNRS, etc.

L'idée est d'avoir une cartographie exhaustive des plateformes, de voir quel est leur potentiel de développement et leur potentiel en termes de labellisation, avec l'idée de voir, sur du long terme, comment pourrait se tenir et se structurer cet ensemble de plateformes.

Mme Munier-Jolain.- Je voudrais intervenir parce que, dans ta présentation, Claudia, tu nous as dit que là, on proposait un vote pour qu'une étude soit faite sur le processus de labellisation. Or, dans le document, ce n'est pas exactement cela. C'est plus que la labellisation.

Peux-tu repréciser exactement les contours de l'étude qui va être faite ?

Mme Laou-Huen.- Vous faites bien de le dire, effectivement, parce qu'avant la soumission de ce rapport au conseil d'administration, il y a eu des discussions avec les VP recherche et valorisation des différents établissements, avec la Région, également avec le conseil des membres.

Au départ de ce projet de regroupement, quelque part, de ces instances d'animation scientifique, il était question de mettre en place une sorte de COS, de comité ou de conseil d'orientation scientifique. Pour le moment, on estime que ce projet est encore trop prématuré.

Vous avez raison de le préciser puisque c'est pour cela que j'ai changé la délibération entre-temps. La délibération portait bien sur le financement d'une étude et non pas la mise en place d'un COS. C'est un deuxième jalon qui serait peut-être envisagé pour l'année prochaine, en fonction des discussions et des accords qu'il va y avoir entre les différentes parties prenantes.

Je confirme que la délibération est différente du rapport qui vous a été envoyé. Il s'agit bien de la réalisation d'une étude de labellisation des plateformes et non pas une étude de mise en place d'un COS Plateformes.

M. Johann.- Nathalie, est-ce que la réponse est claire ?

Mme Munier-Jolain.- C'est parfaitement clair.

M. Johann.- Si on n'avait pas changé la délibération, j'enlevais le point parce qu'il n'était pas assez poussé. Mais pour la faisabilité, cela ne valait pas le coup de l'enlever. Il était donc important qu'on en parle. Mais je ne serais pas allé sur la totalité du point, ce n'était pas assez discuté.

Mme Munier-Jolain.- Je trouve qu'il est effectivement très important que nous ayons cette approche extérieure pour le processus de labellisation, parce que c'est quelque chose qui est très lourd et très complexe à mettre en place. Il est donc vraiment important que nous ayons ce soutien régional pour mettre en place cette labellisation.

Après, je pense que l'ensemble des établissements, membres soit du COS Plateformes dijonnais, mais aussi côté Franche-Comté, c'est exactement la même chose. Un COS Plateformes, c'est bien plus que simplement la labellisation de plateformes en vue de répondre à des appels à projets. C'est vraiment un lieu où on définit une stratégie pour le site autour de la question très importante des plateformes. Il faut qu'on se pense dans un écosystème régional, mais nous avons aussi un positionnement national et européen à viser. C'est donc vraiment très important et je pense que là, nous avons besoin de plus de temps et en tout cas de parler entre nous de la vision que chacun a de ce futur COS.

M. Johann.- Tout à fait. C'était la conclusion du conseil des membres.

Mme Laou-Huen.- Les travaux qui ont été entamés ont été faits dans le cadre de ces appels à projets Région, mais il faut effectivement aller beaucoup plus loin que cela et on pense notamment au CPER. Il y a donc différents financements, co-financements qui sont possibles et qui pourraient alimenter et moderniser nos plateformes. Mais il y a bien évidemment aussi toute la comptabilité à avoir avec les infrastructures au niveau national.

M. Johann.- Madame Martinez a demandé la parole.

Mme Martinez.- C'est simplement pour une précision. Est-ce qu'on est dans une perspective de labellisation du plus grand nombre de plateformes existantes dans le territoire et, le cas échéant, d'accompagnement à cette labellisation ? Parce que comme le soulignait Denis Hameau tout à l'heure, la dimension territoriale est importante. Ce sont en plus des outils qui, pour nous, sur les territoires, sont ouverts sur l'écosystème territorial de manière bien plus large. Nous y sommes donc attentifs sur nos territoires. Je me demandais donc comment se faisait cette appréhension à l'échelle régionale et s'il y avait véritablement une volonté de montée en puissance sur l'ensemble de ces structures, quel que soit l'endroit ou la proximité du labo de rattachement.

Mme Laou-Huen.- L'objet de l'étude est justement de questionner les responsables des plateformes, qu'elles soient labellisées ou non. C'est donc de partir de l'exhaustif des plateformes existantes et de les interroger pour savoir quel serait le cahier des charges à adopter pour pouvoir déterminer les critères de labellisation.

Sur la montée en puissance, oui, je pense que c'est dans l'esprit du groupe de travail régional.

M. Johann.- Oumhanie a une question. Je crois que Monsieur Hameau également.

M. Hameau.- Non. C'était juste pour insister sur le fait qu'il n'y a pas de région sans les territoires, c'est comme ça. La Région est sur un niveau stratégique, elle a un effet de levier, mais c'est dans les territoires que se construisent les dispositifs et, après, il y a bien sûr des réflexions à l'échelle nationale, à toutes les échelles, voire internationale, sur les projets qui peuvent émerger dans les territoires.

C'est pour cela que j'insiste sur le fait que si vous faites un diagnostic uniquement avec les experts des plateformes, c'est très bien, vous aurez des éléments sur l'outil, vous aurez des éléments sur la stratégie de chaque plateforme. Mais cette stratégie n'est pas hors sol. C'est donc extrêmement important. On prend les choses par le bout que l'on veut, mais les territoires, les communautés de communes, les intercommunalités, la métropole sont des locomotives et si vous ne vous appuyez pas dessus, il n'y aura pas de grande région.

Je ne le dis pas parce que je suis à la fois élu de la Région et de la Métropole, mais ce sont les effets de levier. Ce matin, j'étais avec l'ESIREM, au Creusot. On y fait la robotique de demain, la cobotique de demain, en lien avec l'uB, mais en lien avec UBFC. Il est donc très important de nous intégrer dans le dispositif et cela montre une volonté de coopération d'UBFC.

On parlait tout à l'heure du dossier I-Site et de la gouvernance. Si on ne fait pas cela, on est à côté de la plaque et vous ne pourrez pas dire aux membres du jury qu'on va penser à le faire. Sur un sujet comme cela, vous pouvez démontrer que vous y êtes.

Mme Laou-Huen.- Il ne faut pas oublier que c'est une étude dont le financement a été proposé par la Région.

M. Hameau.- Ce n'est pas gênant. Les ressources de la Région viennent d'où ? C'est tous les citoyens de tous les territoires.

Mme Laou-Huen.- Tout à fait, c'est pour cela que la convention territoriale sera très importante. Nous sommes d'accord. C'est tout à fait dans l'esprit du Conseil régional.

M. Hameau.- Laëtitia est élue de Saône-et-Loire. Moi, je suis élu de Côte d'Or. Ce sont des quotas départementaux. La Région n'est pas un truc éthéré qui vient de nulle part. Il y a des gens de Besançon, du Doubs, de Haute-Saône. Il est donc très important que ce lien se fasse avec les territoires.

Mme Laou-Huen.- C'est la raison pour laquelle on va s'appuyer sur un extérieur.

M. Hameau.- Je n'insiste pas, je voulais juste pointer le sujet. Si vous restez dans une position technique, c'est dommage.

M. Johann.- Sur un sujet aussi stratégique, on se retourne souvent vers l'ensemble des territoires. C'est comme sur l'I-Site. Outre le fait que l'on présente cela en Conseil d'administration, à un moment donné, on se retourne aussi vers un public plus large, même en amont, pour travailler.

Pour des dossiers qui sont aussi importants et aussi stratégiques, en général on ouvre largement la concertation parce que c'est tout simplement l'affaire de tous et nous avons besoin d'un consensus. Cela n'aurait donc aucun intérêt, on ne le ferait même pas sans.

C'est donc entendu. En tous les cas, il est important de bien rappeler la remarque et on y fera bien attention.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

On a tout de même sauté un point. Il ne faut pas que je l'oublie.

Mme Bépoix.- C'est ça. Je voulais le signaler car j'ai été un peu déstabilisée parce que je n'ai pas compris qu'on était passé directement au point 4.

M. Johann.- J'ai passé la main à Claudia sur le point 3 et elle a enchaîné sur le point 4.

Mme Bépoix.- Je voulais juste dire que je rejoignais tout le monde sur le fait que c'était une très bonne idée que de se pencher sur les plateformes. Mais moi, j'avais tout de même compris que les 25 000 €, c'était pour mettre en place une commission et non pas seulement pour demander s'il était intéressant de mettre en place une commission.

Mme Laou-Huen.- C'est la raison pour laquelle on propose de modifier cette délibération.

Mme Munier-Jolain.- J'ai compris qu'il ne s'agissait pas de réfléchir à l'opportunité de mettre en place une commission. Là, je crois qu'on est tous d'accord pour dire qu'il y aura un COS BFC. Ce que j'ai compris, c'est que c'était une délibération pour nous aider à construire le processus de labellisation.

M. Johann.- C'est ça.

Mme Munier-Jolain.- C'est quelque chose qu'il faut vraiment penser de manière très professionnelle pour qu'après, on puisse s'appuyer dessus pour l'avenir. Je pense que l'idée est vraiment là.

Je pense qu'il ne vient à l'idée de personne qu'il n'y ait plus de COS.

Mme Bépoix.- En lisant les documents, on a le sentiment qu'il va y avoir une consultation auprès de chaque plateforme pour savoir si elle pense que cela vaut la peine. C'est la façon dont c'est présenté, c'est ce que j'ai retiré du document que vous nous avez transmis.

Si c'est un vrai lancement, oui, d'accord.

Mme Laou-Huen.- Effectivement, la présentation des trois pages qui est faite dans le rapport n'est pas suffisamment précise puisqu'on a déjà besoin de voir quelles seraient les structures qui seraient aptes à conduire ce type d'étude de faisabilité.

Là, c'est une estimation du coût. On n'a pas un cahier des charges ultra-précis pour l'instant par rapport à cette étude, mais cela va être fait avec les différents organismes que l'on pourra consulter pour le faire.

Il est donc bien prévu que ce soit beaucoup plus large que d'interroger uniquement les responsables de plateforme. C'est la raison pour laquelle on souhaite faire appel à un extérieur, c'est pour nous assurer que tous les acteurs concernés de près ou de loin par les plateformes sont bien impliqués dans cette étude.

M. Johann.- Dans l'objet de la délibération, il faudra être clair, juste avant qu'on chiffre le budget, pour qu'on soit sûr que vous sachiez sur quoi vous vous prononcez. C'est important car c'est différent du rapport qui a été envoyé.

Pour vous expliquer, quand on envoie la convocation, les discussions ne sont pas finies. Du coup, vous vous retrouvez avec des rapports et, entre-temps, il y a d'autres discussions. C'est pour cela que nous avons une délibération qui est différente du rapport envoyé.

C'était ça ou on supprimait le point, mais il était dommage de ne pas avoir tout de même la discussion. Cela nous permet de ne pas perdre trop de temps et d'avoir tout de même abordé le sujet au Conseil d'administration, ce qui est bien aussi.

Mme Attuel-Mendes.- Si j'entends bien ce que dit Claudia, c'est finalement qu'on est un petit peu flou sur la quantification du besoin et la répartition pratique du besoin de demande de subvention.

Cela ne fait-il pas courir un risque que de demander quelque chose qui ne soit pas bordé à la Région ? Est-ce que la Région ne peut pas nous le refuser ? Est-ce qu'il ne faudrait pas cadrer un peu plus ou, au contraire, cela va passer parce que c'est un projet stratégique appuyé sur les territoires ainsi de suite, comme évoqué précédemment ?

M. Hameau.- Je peux peut-être répondre au nom de la Région.

M. Johann.- Oui, Denis.

M. Hameau.- C'est un sujet qui est très important. En fait, il y a le problème de l'innovation et de la valorisation derrière. Il est donc très important, pour la Région, de participer et de contribuer à cette étude. Il n'y a pas de sujet, à mon sens.

Là, je parle un peu sous le contrôle de ma collègue, Maude. Mais il y a eu des discussions, je pense donc que cela va dans le bon sens. Cette étude va nous aider, il faut donc le faire.

M. Johann.- Au pire, on vous demande de redéfinir.

M. Hameau.- Oui. S'il y a un besoin complémentaire et s'il y a une demande, on la regardera. En fait, cette étude est un investissement. C'est un investissement pour bien positionner les outils, pour voir comment on les joue les uns avec les autres, voir peut-être ce qui se fait ailleurs parce qu'il est intéressant d'avoir des éléments de *benchmark* ou de comparaison qui sont toujours utiles, de regarder où est-ce que cela marche bien et, à partir de tout cela, faire des propositions qui, à un moment donné, iront dans une vision d'un COS stratégique, comme le disait Nathalie.

C'est-à-dire que là, on part de l'outil parce qu'on a un existant. De l'existant et de la prospective, on va essayer de faire des propositions. Et tout cela sera discuté pour définir, peut-être avec des outils qui évolueront, une manière de labelliser qui sera commune, une stratégie qui permettra ce développement de l'innovation et de la valorisation. Je le vois comme cela.

Mme Munier-Jolain.- Je suis un peu désolée parce que par ma première intervention, j'ai peut-être introduit du flou dans la discussion. Ce n'était pas du tout l'objet de mon intervention de tout à l'heure.

Si cela peut éclairer les membres du Conseil d'administration, en fait, cela correspond à faire le contenu du jalon 1, c'est-à-dire définir le processus de labellisation. Après, la labellisation sera lancée et nous serons accompagnés dans le processus de labellisation.

Claudia, je pense que c'est cela l'objectif ?

Mme Laou-Huen.- C'est exactement cela.

Mme Munier-Jolain.- En fait, on vote pour le jalon 1.

Mme Attuel-Mendes.- C'est-à-dire que le jalon 1 a été évalué à 3 500 € et, maintenant, il est évalué à 22 500 €.

Mme Laou-Huen.- Non. Dans les 21 000 €, il n'y a pas les aspects de COS, de gouvernance. Il n'y a pas l'aspect instance de coordination ou d'animation. Les trois phases portent uniquement sur cette étude de faisabilité, d'une part et, ensuite, pour finir, une action de promotion, de valorisation des plateformes qui ont été labellisées.

Le jalon 2 n'est donc pas un jalon qui est chiffré ou chiffrable. C'est vraiment une démarche – comme on l'a expliqué au début – qui se fera dans un deuxième temps, une fois qu'on en aura parlé avec les différentes parties prenantes.

Mme Bépoix.- Il est tout de même embêtant de demander de voter sur un document qui ne correspond pas, finalement, à ce qui sera fait. C'est votre document qui n'est pas clair.

Mme Laou-Huen.- La possibilité, sachant que c'est Monsieur Johann qui verra, c'est de modifier la délibération.

C'est ce qui vous gêne ?

De toute façon, on doit modifier la délibération.

M. Johann.- Là-dessus, je n'ai pas d'état d'âme. Si tout le monde est d'accord, on vote sur une délibération qui est modifiée et si les administrateurs me demandent de repousser, je repousse. Je fais refaire un rapport qu'on repassera le 9 juillet. Là-dessus, il n'y a pas de conflit, c'est comme vous voulez.

M. Hameau.- Est-ce qu'il y a des problématiques de délai par rapport au lancement de l'étude ? Est-ce que cela ne nous ferait pas perdre du temps ?

Mme Laou-Huen.- Oui, parce qu'en fait, d'après mes informations, la Région va lancer son appel à projets « Plateformes 2021 » à partir du printemps prochain.

M. Hameau.- C'est pour cela que je posais la question.

Mme Laou-Huen.- Dans l'idéal, il faudrait qu'on ait pu définir bien avant ce qu'est une plateforme et qu'on les ait labellisées.

Ce qui était prévu initialement, c'était de lancer l'étude à partir de votre délibération pour ensuite consulter les différents responsables de plateformes actuelles ou potentielles, qui correspondent bien à la définition qui a été donnée par ce fameux groupe de travail. Ensuite, il y a la phase de traitement des résultats, restitution.

Par contre, la phase 3 qui concerne la cartographie des plateformes est optionnelle, ce n'est pas urgent. Le plus important, c'est la phase 1 et 2 de l'étude.

M. Hameau.- C'était pour qu'on la vote.

Mme Attuel-Mendes.- N'y aurait-il pas moyen que Claudia renvoie un rapport modifié, puisque le vote n'a lieu que ce soir ?

Si c'est possible de modifier le document à la marge, que tout le monde ait le même rapport avec ce qui est demandé précisément, on pourrait faire le vote dans la foulée. Ce serait un moyen d'éviter le report en sécurisant la pertinence du vote par rapport au rapport.

M. Hameau.- C'est une bonne idée.

M. Johann.- Est-ce possible, Claudia, de faire quelque chose de très court ?

Là, on demande aussi de faire attention sur les votes pour les membres qui partiront. Je crois que vous pouvez voter à partir de 16 heures jusqu'à 22 h 30. Donc même si vous partez, n'oubliez pas de voter après sur la plateforme.

Claudia, est-ce que c'est possible ?

Mme Laou-Huen.- Oui.

M. Johann.- On fait comme ça. Est-ce que cela convient aux administrateurs ?
(*Approbation générale*).

Du coup, cela fait refaire une sorte de rapport succinct où la délibération est écrite noir sur blanc. C'est la demande, donc d'être clair sur l'objet du vote.

On repasse au point précédent.

3. Etude COVIDEPHAD – Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie

M. Johann.- Claudia, est-ce que c'est vous qui présentez le point sur la plateforme recherche fin de vie ?

Mme Laou-Huen.- C'est Elodie.

Mme Cretin.- Je vous présente l'étude COVIDEPHAD qui porte sur le confinement, les fins de vie et la mort dans les EHPAD pendant la pandémie du Covid.

Un petit élément de contexte. Cette étude est portée par la plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie. C'est un projet qui est porté par UBFC, qui existe maintenant depuis 2,5 / 3 ans, qui a été initié et soutenu par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui est également financé par la Fondation de France et le Ministère de la Santé.

Pour ce qui est du contexte, au niveau de la plateforme, on a pour mission de fédérer, de valoriser et de structurer la recherche française dans le domaine des soins palliatifs et de la fin de vie en rassemblant et en fédérant des chercheurs au niveau national, aussi bien dans le domaine des sciences médicales et paramédicales que des sciences humaines et sociales. Ce n'est donc pas que les soins palliatifs, c'est la fin de vie en général.

C'est dans le cadre d'une mission et par l'avènement de la pandémie du Covid que la plateforme a été sollicitée et missionnée directement par le ministère de la recherche pour initier et coordonner une étude nationale sur la situation des EHPAD en matière de fin de vie.

La plateforme et UBFC coordonnent ce projet et le CHU de Besançon en assure la promotion.

C'est une étude qui se déroule dans six régions en France, dont cinq qui ont été très touchées par le Covid et une qui l'a été moins, ceci pour avoir un contrepoint. Notre but est d'écrire, d'analyser et de comprendre l'expérience à la fois des professionnels de santé ou tout type de professionnel intervenant dans les EHPAD, mais aussi, quand c'est possible et bien sûr sur la base du volontariat, des familles et des résidents sur leur vécu de la situation.

Le ministère a été très clair sur ce point, il voulait vraiment que nous ayons des données à chaud, c'est-à-dire pendant la période du pic épidémique. Il a donc fallu aller très vite, en mars, avril et mai, pour concevoir l'étude, la mettre en place, fédérer des chercheurs en sciences humaines et sociales qui allaient mener cette étude sous notre coordination.

Nous avons maintenant une équipe de 18 chercheurs, dans huit laboratoires un petit peu partout en France dans les six régions, qui participent à cette étude et qui réalisent des entretiens semi-dirigés avec des professionnels, des résidents à leur famille.

Ces entretiens se déroulaient par téléphone pendant la période de confinement et, maintenant, pendant cette période de transition vers le déconfinement, on peut aussi faire des entretiens sur site.

On a également présenté ce projet de recherche au comité analyse recherche expertise, le comité CARE qui a été mis en place par le gouvernement. On a reçu un avis très positif, ce qui nous a permis, avec le soutien du comité CARE, d'obtenir trois cofinancements, un financement de la CNSA, un financement du Ministère de la Recherche directement et un petit financement du CNRS.

D'un point de vue plus scientifique et d'appui institutionnel, nous avons aussi le soutien de la société française d'accompagnement de soins palliatifs, de la société française de gériatrie et de gérontologie, du conseil national professionnel de gériatrie et de l'association des directeurs d'EHPAD.

L'étude est prévue sur une durée de 12 mois. L'idée était d'avoir une étude courte, avec un recueil de données qui se fasse à chaud, pendant le pic épidémique et pendant la crise, et ensuite une période d'analyse des données qui commencera. Là, on est en plein recueil des données. On a déjà plus d'une centaine d'entretiens qui ont été réalisés et on va terminer le recueil des données d'ici la fin du mois ou mi-juillet.

Comme je vous le disais, au niveau des financements, on a la CNSA, le ministère de la recherche et le CNRS directement. Et il y a cette coordination scientifique par la plateforme et UBFC et puis la promotion de l'étude par le CHU de Besançon. C'est dans ce cadre qu'une convention est en cours de relecture entre le CHU de Besançon et UBFC pour bien définir le rôle des deux parties, à la fois en termes de coordination scientifique pour UBFC et puis de promotion pour le CHU de Besançon.

Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

M. Johann. - Merci Elodie. N'hésitez pas.

Laëtitia Martinez, est-ce que vous demandez la parole ?

Mme Martinez. - Non, je ne l'ai pas demandée.

M. Johann. - Il n'y a pas de question ? La délibération et son objet sont clairs pour tout le monde ?

S'il n'y a pas de question, merci à Elodie Cretin pour son exposé.

Mme Cretin. - Merci à vous.

M. Johann. - Les votes se feront sur la plateforme.

5. Résultats de l'AAP 2020 du NCU RITM-BFC

M. Johann. - Je vous propose de passer au résultat de l'appel à projets NCU RITM. Claudia, c'est vous ?

Mme Laou-Huen. - Non, c'est Clarisse.

Mme Moonca. - Bonjour à tous.

Un rappel des résultats de l'appel à projets 2020 avec, cette année, trois grandes catégories qui sont retenues :

- innovation pédagogique,
- recherches, réussite étudiante,
- OpenLab.

Je vais balayer très rapidement les trois premiers points du rapport à travers un document que je souhaiterais partager avec vous. Je vais essayer de reprendre la répartition financière.

Est-ce que vous avez accès à la page de répartition des montants par établissement ? (*Approbation générale*).

Cette troisième édition permet de mettre en avant 10 projets retenus sur la catégorie Innovations pédagogiques ou nouvelles pratiques pédagogiques. Nous avons un montant de 130 000 € qui sera retenu cette année.

Ensuite, trois projets OpenLab dans cette catégorie, avec un montant de 50 000 €.

Et puis trois projets recherche portés principalement par l'université de Bourgogne. Nous retenons le montant de 95 000 €.

À ces trois catégories, s'ajoute une candidature au fil de l'eau qu'on a intitulée « Résidences pédagogiques ». Là, c'est l'UTBM qui est porteur de cette résidence et qu'on ajoutera à l'enveloppe de 185 000 € retenue.

On obtient un montant de 280 475 € pour l'ensemble des projets lauréats.

Ce sont ces résultats d'appel à projets qui vont nous permettre d'établir les conventions de reversement que je vais adresser prochainement aux principaux établissements intéressés. On retient que, cette année, l'ENSMM et BSB ne se sont pas positionnés. On espère qu'ils pourront réagir l'année prochaine.

Le point 4 de ce rapport vous précise plus ou moins le montant budgétaire pour chaque établissement en reprenant les résultats des projets lauréats pour chaque établissement et les actions qui sont retenues ponctuellement dans le cadre des leviers pour l'année universitaire 2020-2021.

Si je reprends le rapport, vous avez :

- pour l'université de Bourgogne, un montant de 229 213 € ;
- pour l'université de Franche-Comté : 81 582 € ;
- pour l'université de Technologie Belfort Montbéliard : 38 975 € ;
- pour l'École Nationale Supérieure d'Art et Métiers, campus de Cluny : 15 000 €.

Ces conventions de reversement seront portées prochainement à l'étude du service juridique et ensuite adressées à chaque interlocuteur financier des établissements.

J'attire votre attention sur le dernier point de ce rapport qui est le point 5. Au regard du contexte, nous souhaiterions mobiliser l'enveloppe de 250 000 € prévue pour l'appel à projets 2021, ceci pour pouvoir continuer à soutenir des projets qui ont déjà été lauréats en 2018 et 2019. Ces projets sont impliqués dans la mobilisation de ressources et de pratiques pédagogiques nouvelles qui incluent le numérique pour pouvoir préparer cette rentrée qui s'annonce hybride et voir comment on peut accompagner le présentiel.

L'idée est de soumettre à votre délibération cette enveloppe de 250 000 € qui nous permettrait à la fois de mobiliser les forces des établissements et des services qui sont aussi impliqués en complément des projets lauréats 2018 et 2019 et de poursuivre cet essaimage tout au long de la rentrée.

Cette enveloppe serait aussi complémentaire d'un éventuel PIA sur l'hybridation lancé par l'ANR. On vient de recevoir le dossier de candidature.

J'en ai terminé pour la présentation. Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Johann.- Il faut peut-être enlever le tableau Excel de l'écran. Merci.

Mme Munier-Jolain.- J'ai une petite remarque à faire. Je trouve que ce type d'action est vraiment très importante pour le site. En revanche, dans la présentation, je pense qu'on apprécierait tous d'avoir le contenu des projets. C'est-à-dire que là, on a une liste d'établissements, mais finalement on n'a pas la moindre idée de ce qu'il y a dans les différents projets qui ont été retenus, ainsi que les orientations qui ont été prises.

À l'avenir, il serait bien de nous le préciser, même pour le vote où on nous demande de voter pour l'essaimage des projets 2018 et 2019, mais vu qu'on n'a pas la moindre idée de ce que sont ces projets, c'est un peu dommage. Donc, pour l'avenir, il serait bien de nous donner au moins l'intitulé des projets pour que ce soit plus concret.

Mme Bépoix.- Il y a tout de même des problèmes de modalité, parce que j'ai levé la main.

Je rejoins ce qui vient d'être dit parce qu'on a une somme globale avec des thèmes, on ne sait pas si cela se rattache à des choses qui ont déjà été lancées. On ne sait pas du tout à quoi va être destinée cette somme qu'on nous demande de voter.

Mme Moonca.- Je peux ajouter ce tableau qui précise, au-delà des montants attribués aux établissements, l'intitulé des projets et peut-être, en annexe également, l'ensemble des projets qui sont concernés par l'essaimage en 2018 et 2019, qui sera présenté par ailleurs au CAC.

Mme Laou-Huen.- Effectivement, habituellement, c'est au conseil académique qu'on décrit les projets qui ont été financés par RITM et d'autres dispositifs. Jusqu'à maintenant, au conseil d'administration, on n'avait jamais eu cette question. Mais je comprends, c'est normal, il n'y a pas que les chiffres qui comptent, il y a aussi tout le qualitatif, avec le contenu des projets, qui est intéressant.

Je rejoins donc la proposition de Clarisse d'adjoindre l'intitulé des projets qui ont été lauréats, au minimum.

Mme Bépoix.- Surtout que dans ce qu'il nous est demandé de voter, il n'y a aucun fléchage, il n'y a rien du tout. C'est donc tout de même très embêtant.

Mme Laou-Huen.- On peut donc remettre en annexe la liste des projets, leur intitulé, leur objectif en une phrase, avec les différents partenaires qui financent les projets.

Mme Moonca.- Oui, c'est possible. On a déjà un tableau synthétique. Je pourrai donc reprendre ces éléments pour vous les adresser en annexe.

Mme Laou-Huen.- Tout à fait, c'est un travail qui a déjà été fait dans le cadre du Copil RITM.

Est-ce que cette proposition vous convient ? (*Approbaton générale*).

Mme Attuel-Mendes.- Vous allez nous l'envoyer avant le vote ou après le vote ?

M. Hameau.- Il faut que nous l'ayons avant.

Mme Attuel-Mendes.- C'était ce que je voulais vous faire dire ! Mais cela veut dire que cela fait beaucoup de travail pour Claudia et son équipe avant 16 heures.

M. Hameau.- Vous avez déjà le tableau, vous nous l'envoyez.

Mme Moonca.- Il est déjà fait. Il a été fait dans le cadre du Copil RITM.

Je peux vous envoyer le diaporama du comité de pilotage qui détaille les intitulés des projets pour l'année 2020, avec les montants attribués par catégorie. Ensuite, c'est le tableau que je vous ai présenté précédemment. Et je peux éventuellement ajouter les projets lauréats 2018-2019 qui nécessiteraient d'être soutenus pour cette rentrée hybride. J'essaie de le faire avant 16 heures.

M. Hameau.- On peut voter entre 16 heures et 22 heures. Si vous nous l'envoyez à 17 heures ou à 18 heures, ce n'est pas un drame. Il faut juste qu'on le sache.

Mme Moonca.- Je vous l'enverrai.

M. Johann.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Tatibouët.- On a le budget de 250 000 € pour la rentrée 2020-2021 sur lequel on a vraiment peu d'informations. C'est-à-dire qu'il n'y a pas que le budget courant, il y a aussi la partie de 250 000 € pour accompagner des projets 2018-2019. C'est une belle somme dont on ne sait pas très bien ce qu'elle va devenir.

Mme Bourhis.- Sur ce point, je peux prendre la parole, donc au niveau financier. Là, il s'agit de demander aux administrateurs un accord de principe pour anticiper les financements réservés à l'année universitaire 2020-2021, avec un engagement en 2020. J'imagine que l'équipe RITM présentera le même rapport qu'aujourd'hui pour présenter la liste des projets retenus avec le détail des financements par projet.

C'est ça, Clarisse ?

Mme Moonca.- Oui, c'est bien ça, Véronique.

Mme Benoist.- J'ai une question qui va un peu dans le même sens que celle de Bruno, à propos de cet argent pour une rentrée hybride. Je trouve que c'est une très bonne idée, mais je suis gênée par le fait que l'uB soit en train de décider une rentrée en présentiel à 100 %. Du coup, il y a une contradiction, encore une fois, entre la politique qui est menée par un des établissements et la politique qui pourrait être celle du site.

Qu'est-ce que l'on va faire de cette somme pour une rentrée hybride alors qu'on encourage les équipes à travailler sur une rentrée en présentiel ?

Mme Legard.- Je peux répondre à cette question et, du coup, je vais changer de casquette pour reprendre ma casquette professionnelle.

En effet, il y a des dispositions qui vont être prises parmi les établissements concernant la rentrée universitaire, en particulier pour les étudiants internationaux. Toutefois, UBFC garde la main sur la rentrée de ces étudiants qui sont pour la plupart des étudiants internationaux et pour lesquels on vient de recevoir des précisions par une circulaire du ministère. Cette circulaire nous annonce que les étudiants internationaux vont pouvoir être présents sur les sites de formation et sur les sites universitaires l'année prochaine, que leurs visas seront facilités. Ce qui entraîne que ceux qui accueillent les publics internationaux devront préparer une rentrée qui devra démarrer à la même date, probablement avec une partie qui sera à distance le temps qu'ils puissent arriver sur les sites et être en mesure de suivre la formation.

On garde donc complètement la maîtrise de ce que nous allons faire en tant qu'UBFC. Donc même si les autres établissements prennent d'autres orientations pour ce qui concerne leurs formations, c'est bien UBFC qui sera maître d'œuvre sur la partie des masters dont elle est responsable. Du coup, le travail qui est fait par RITM pourra être mobilisé pour un certain nombre de masters, dont ceux d'UBFC, dont les masters internationaux.

M. Johann.- De toute façon, RITM va aussi travailler la réponse à l'appel d'offres sur l'AMI. À ma connaissance – et on en avait parlé –, il vient d'être publié.

La question, sachant que je n'ai pas plus d'éléments, de la réflexion sur l'hybridation quel que soit ce qui se passera en septembre est une question sur laquelle tout le monde se penche aujourd'hui. On ne sait pas exactement quelles seront les conditions dans le futur, personne ne le sait. On a bon espoir que tout aille bien.

Ce qui est certain, c'est que cette crise va montrer qu'il faut être prêt.

M. Jacquot.- Est-ce que je peux intervenir ?

M. Johann.- Oui, bien sûr, Maxime, n'hésite pas.

M. Jacquot.- J'interviens en tant qu'animateur d'un des leviers de RITM sur le lien formation-recherche et j'étais présent aussi au dernier Copil RITM.

La réflexion qui est portée au niveau de RITM concerne d'abord la réussite en licence, donc un petit peu moins en lien avec les masters UBFC, mais tout de même, avec les pratiques pédagogiques, l'évaluation.

Effectivement, sur la réponse au PIA hybridation des formations, le portage est pensé pour que ce soit animé par RITM en y mettant tous les partenaires et tous les établissements. La demande a donc été que tous les établissements travaillent ensemble sur des sujets qui sont en lien avec le numérique, la pédagogie, l'évaluation et ainsi de suite. Cela ne veut pas dire, si on va vers une rentrée – comme on l'espère tous - qui est normale, on ne puisse pas aussi capitaliser les efforts des collègues qui ont dû faire face à quelque chose d'un peu inattendu, d'exceptionnel pour avancer dans les réflexions de transformation de nos pratiques et l'attractivité des filières.

L'idée n'est pas de faire passer au pas de charge quelque chose qui ne serait pas voulu et compris pas l'ensemble des collègues, mais de continuer à innover et à réfléchir aux transformations pédagogiques qui nous arrivent, surtout *via* les outils numériques et aussi des réflexions autour de l'évaluation. Et capitaliser des efforts qui existent déjà à travers des projets qui existent au sein de l'appel de NCU RITM.

Mme Benoist.- Ce n'était pas le sens de ma question.

Ce n'est pas une critique par rapport au projet RITM, ni à l'argent qu'on peut employer à la rentrée. C'était juste que je notais que j'avais l'impression que l'uB était moins prête que d'autres établissements à travailler très sérieusement à l'hybridation des enseignements.

M. Jacquot.- Non, il me semble que cela a été discuté avec le recteur...

Mme Benoist.- Tant mieux.

M. Jacquot.- Je pense donc que, là-dessus, tout le monde est en ligne.

M. Johann.- Est-ce que ça va pour tout le monde ?

M. Hameau.- Je ne sais pas si c'est rassurant mais, ce matin, Vincent Thomas était au CA de l'ESIREM auquel je participais. Il a évoqué le sujet de la nécessité d'équiper, la nécessité de faire évoluer les pratiques. Je pense donc que ça a infusé et que ça avance.

M. Johann.- Je n'ai aucun doute. Ce n'est pas parce qu'on se prépare à une rentrée en présentiel si tout va bien qu'on n'a pas tout prévu à côté.

J'ai suivi des conversations, des discussions avec Vincent Thomas. Au conseil des membres, on échange sur le sujet. Tout le monde se prépare à la rentrée. La position de l'uB, c'est : on se prépare à 100 % de présentiel mais on s'adaptera à la situation. C'est comme cela que je l'ai compris, c'est comme cela que nous, aux responsabilités, on essaie d'être prêts sur tous les sujets.

À mon avis, cette crise a montré qu'il fallait se préparer. Quoi qu'il arrive, il faut se préparer. Imaginez – mais là, je fais de la politique-fiction - que l'on doive retravailler... on ne se reconfinera peut-être pas comme avant, mais on doit trouver des modalités pour être prêts au cas où. Voilà, c'est juste dans ce sens-là. Mais moi, je n'ai pas senti réellement de différences. Tout le monde a une approche qui est un peu la même, même si la forme n'est pas la même. Tout le monde a une réflexion un peu identique.

Je suis à l'université de Lorraine, ils ont les mêmes problématiques. On se pose tous la question de savoir comment on va travailler et comment on s'adapte.

C'était tout de même un sacré *challenge*. J'ai dû m'adapter, comme tout le monde et ce n'est tout de même pas ce que j'avais l'habitude de faire depuis que j'étais jeune.

Donc mieux nous nous préparerons, plus nous serons pro sur l'hybridation, mieux ce sera. C'est une réflexion que tout le monde a. Je sais qu'ils l'ont à la CPU, ils l'ont au ministère parce que je le vois dans l'un de mes réseaux. Que l'on soit prêt, c'est bien. C'est bien pour nous et c'est une chance d'avoir un levier pour s'y préparer. Et si RITM est là et peut nous aider, c'est une chance pour nous. C'est mon sentiment mais, après, c'est un sentiment qui est tout de même personnel.

Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose sur le sujet ou intervenir ?

Mme Martinez.- Si vous me le permettez, mais c'est plus dans le débat général, sur l'hybridation, que sur le rapport en tant que tel.

L'hybridation doit être perçue comme un moyen supplémentaire de pouvoir mieux nous adapter, répondre aussi à des problématiques contemporaines, mais elle ne doit pas non plus - c'est ma vigilance - venir fragiliser les sites territoriaux de quelque manière que ce soit.

M. Johann.- Bien sûr.

Mme Martinez.- Ça va toujours mieux en le disant.

M. Johann.- Pour moi, c'est terrible. J'ai déjà du mal à faire un CA en visio, imaginez enseigner ! Je suis enseignant. J'enseigne actuellement. Mais j'ai fait de l'enseignement pour avoir le contact avec les jeunes. Pour tout le reste, je m'adapte, mais c'est terrible de ne pas être au contact, de ne pas avoir cet échange, etc. Personnellement, comme enseignant, ce qui compte pour moi, c'est le tableau, la craie et l'échange. Mais la réalité, c'est qu'il faut être prêt. Il faut se préparer à s'adapter à ce qui nous arrive.

Mais là, je suis persuadé que tout le monde est d'accord ; j'enfonce des portes ouvertes. Tous ceux qui ont été confrontés se rendent compte que plus nous serons prêts, mieux ce sera.

Mme Bépoix.- Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut être prêt. Je voudrais tout de même souligner que l'hybridation est une volonté ministérielle, que cela ne date pas du Covid.

En revanche, j'aimerais qu'il y ait des réflexions qui ne soient pas purement techniques, mais aussi des réflexions qui portent sur l'intérêt. Cela peut par exemple être d'aider des étudiants qui ne sont pas parvenus à valider des choses, qui ont des problèmes d'horaire, etc.

Vous comprenez ce que je veux dire ? C'est-à-dire que ce ne soit pas uniquement une réponse technique, mais que l'hybridation soit faite pour le bien des étudiants et pas seulement pour faire disparaître des postes.

M. Jacquot.- Est-ce que je peux compléter pour aller dans ce sens ? Pour rassurer aussi un petit peu.

M. Johann.- Oui, bien sûr.

M. Jacquot.- Effectivement, dans cette direction-là, on peut aussi citer comme exemple des nouvelles solutions d'alternance pour des étudiants qui doivent aller sur différents sites, entre leur lieu de pratique d'alternance en entreprise et un site où l'enseignement est différent. À ce moment-là, l'hybridation peut apporter de très belles solutions pour ce type d'enseignement dans le supérieur et donc développer des outils un peu plus adaptés à des situations qui rendent très difficiles des rythmes d'alternance trop contraints et qui réduisent un peu les possibilités de mobilités de certains étudiants en difficulté. C'est l'un des exemples.

Il y a aussi l'internationalisation des formations sans pour autant proposer des mobilités systématiques, donc avec des parcours hybrides sur différents pays qui peuvent aussi être envisagés.

Ce n'est donc pas du tout dans un esprit de viser à réduire la voilure sur les personnes impliquées dans les équipes pédagogiques, en tout cas pour moi.

M. Hameau. - Une remarque en complément. Je pense qu'il faut faire attention à la question de l'exclusion d'un certain nombre d'étudiants du fait de l'hybridation et du fait du numérique, parce qu'on a pu le vivre et, si cela se répète, il faut l'intégrer. Et puis cela questionne la stratégie numérique de l'Etat et sa capacité à déployer parce que la crise a été un révélateur de toutes les fractures, qu'elles soient sociales, qu'elles soient numériques ou éducatives. C'est donc un sujet très stratégique.

Il ne suffit pas de déployer, dans l'enseignement supérieur, tout ce qu'il faut et puis qu'au final, là où ils vivent, les gens ne puissent pas se connecter.

M. Piat. - Je voudrais également ajouter une remarque. Parmi la population des étudiants, il y a également ceux qui font un doctorat. Ces étudiants-là, en fonction du type de doctorat qu'ils font, peuvent vivre de manière extrêmement différente les contraintes liées à un confinement. Pour certains, je pense que cela peut les mettre en très grande difficulté, notamment ceux qui ont nécessairement besoin d'avoir accès aux laboratoires pour pouvoir mener leurs travaux de recherche. Ceci nous interroge aussi, puisque l'UBFC porte la recherche, sur les modalités d'accès aux bâtiments, au bâti, pour cette population-là.

Ce n'est évidemment pas toute la population étudiante, mais je pense qu'on ne peut pas passer sous silence cette population-là qui peut se retrouver en difficulté. C'est une réflexion qui, dans les instances où j'ai pu interagir et donner mon point de vue, n'est pas assez prise en compte. Je pense qu'il faudrait que nous ayons une réflexion là-dessus.

Mme Legard. - Une enquête a été effectuée par les écoles doctorales *via* la mission doctorale auprès des doctorants concernant les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans le cadre du confinement.

Par ailleurs, il y a aussi le CROUS qui s'est interrogé sur leur situation, notamment pour ceux qui ont dû rester en cité universitaire et qui n'ont pas pu rentrer chez eux.

Ce sont donc effectivement de vraies questions qu'il faut se poser.

J'en soulèverai une autre également, c'est celle du côté des enseignants, puisque là, on parle beaucoup des étudiants, ce qui est évidemment tout à fait normal puisque c'est bien leur formation qui est en jeu, mais il y a aussi celle qui est posée par les enseignants qui doivent complètement changer les modalités pédagogiques de mise en œuvre de leurs interventions et de leurs formations. C'est aussi une vraie question puisque cela peut aller jusqu'à une crise de sens dans leur mode d'intervention. Lorsqu'on n'a plus le contact avec l'étudiant, qu'on a donc plus le contact humain qui est très spécifique au processus d'apprentissage et qui est extrêmement important, cela pose aussi des questions.

Je pense donc qu'en fait, on est en train d'ouvrir quelque chose qui va probablement changer notre façon de travailler et sur laquelle, pour l'instant, on n'est pas encore complètement au clair sur comment il va falloir que l'on fasse pour pouvoir s'adapter à toutes ces nouvelles situations.

M. Johann. - On a fini sur ce point.

On me faisait juste une remarque, avant que je passe au point suivant, sur le vote du rapport 4 que Claudia va modifier. C'est Delphine qui me fait la remarque.

Delphine, est-ce que vous pouvez préciser sur le rapport 4 ? Vous me dites que cela ne pourra pas être modifié. Qu'est-ce que vous vouliez dire ?

Mme Jolissaint.- En fait, Claudia va changer la délibération, elle va faire le nécessaire pour le rapport 4, mais on avait déjà mis en place les votes, donc les titres des votes, et on ne peut pas les modifier. Quand vous irez voter, vous aurez l'ancienne délibération.

Je ne sais pas si tout le monde a compris.

Mme Attuel-Mendes.- Ça ne peut pas aller.

M. Johann.- C'est-à-dire qu'on vote sur l'ancienne délibération, mais en fait ce n'est pas celle-là.

Mme Attuel-Mendes.- Là où on aurait voté non, à ce moment-là.

Mme Jolissaint.- On ne peut pas la modifier.

Mme Legard.- On peut peut-être s'entendre sur les termes de la délibération. Ce n'est pas grave si celle qui s'affiche dans le processus de vote n'est pas exactement la même. Tout le monde sait qu'elle est modifiée, d'autant plus si on a les termes tout de suite. C'est vraiment une question de forme, je pense donc que l'on peut avoir un peu de souplesse, sinon...

M. Johann.- On va tester et on verra.

Sachez que pour le vote qui sera fait sur le point 4, la modification vous sera envoyée par Claudia, ce n'est pas ce qui sera écrit. On acte cela. On l'a enregistré, je pense donc qu'on pourra le faire.

Mme Jolissaint.- Oui, ce sera ce qui sera pris en compte.

M. Johann.- Donc sachez-le quand vous verrez le texte, ce n'est pas une manœuvre, vous allez voter sur ce qu'on vous enverra après. Ce n'est pas le vote tel qu'il est écrit, c'est comme cela que je comprends la remarque de Delphine.

On verra bien ce que cela donne. Mais je voulais le préciser, sinon vous allez être perturbés et vous dire que je ne vous ai pas écoutés. Ce n'est pas grave !

6. PIA PRR Teams-Sports : conventions de préfinancement ANR et de reversement

M. Johann.- Le point suivant : PIA Teams-Sports.

Mme Schweitzer.- Bonjour à tous. Ce rapport porte sur la convention de préfinancement en lien avec le projet Teams-Sports et les conventions de reversement qui s'en suivent.

Un rappel du contexte. Le projet Teams-Sports a été lauréat de l'appel à projets « Sport de Très Haute Performance » qui intervient dans le cadre du programme prioritaire de recherche du PIA 3.

L'idée du gouvernement est d'améliorer les performances sportives pour ramener plus de médailles à la France lors des JO 2024.

28 dossiers ont eu le droit de déposer à la première vague de ce PPR. Le projet Teams-Sports est le seul lauréat dans le défi n° 3 qui porte sur conditions et préparation mentale.

Pour vous le résumer brièvement, ce projet a pour but d'intégrer les processus identitaires et leurs relations à la performance sportive pour améliorer et optimiser la dynamique de groupe en sport collectif.

Le projet est porté par UBFC. Le coordinateur scientifique est Mickaël Campo, enseignant-chercheur au sein du laboratoire Psy-DREPI à l'université de Bourgogne.

Ce projet bénéficie d'une dotation de 1 208 564 €.

Il est constitué de six laboratoires partenaires, dont deux laboratoires UBFC, les laboratoires Psy-DREPI et CAPS-INSERM de l'uB, le CETAPS de l'université de Rouen en Normandie, un laboratoire universitaire de l'université de Santa Barbara aux Etats-Unis, l'ENSAM et le CEA. Ensuite, il y a cinq fédérations collectives puisque c'était une obligation de l'appel à projets, il fallait au moins avoir un partenaire qui était une fédération sportive. Il s'agit de fédérations de sports collectifs : Rugby, Handball, Basket-ball, Volleyball et, en cours de discussion, l'intégration de la fédération française de Football, qui avait été demandée lors de l'audition du projet pour savoir s'il était lauréat ou pas.

Le but du rapport, aujourd'hui, c'est la validation des conventions de reversement qui sont en lien avec la convention de préfinancement. C'est une particularité de cet appel à projets. Il y a une première convention de préfinancement qui permet au projet de démarrer. Il y aura ensuite la convention classique d'attribution d'aide qui est générée par l'ANR.

Le préfinancement correspond à 10 % de l'aide totale allouée. En lien avec le responsable scientifique et les différents partenaires, ce préfinancement a été réparti entre les différents partenaires en se fondant sur le taux d'aide demandé par chacun des partenaires dans le projet. Vous pouvez retrouver la répartition dans l'annexe 1. Ce qui revient à 59 % pour UBFC dans le cadre des deux laboratoires Psy-DREPI et CAPS-INSERM, 21 % pour le CEA, 11 % pour l'ENSAM et 9 % pour le CETAPS.

Les fédérations sportives n'ont pas demandé d'aide, elles apportent uniquement des personnels.

L'idée est de valider cette répartition et, comme on est dans le cadre d'une gestion, d'une coordination par UBFC, nous avons reçu l'ensemble de l'enveloppe budgétaire. On est donc obligé d'établir, comme mentionné dans la convention de préfinancement, des conventions de reversement vers les partenaires que sont l'ENSAM, le CEA et le CETAPS pour leur fournir la part qui leur permettra de travailler.

On vous a proposé, en annexe 3, une convention type de reversement qui reprend les principes de la convention de préfinancement et également les obligations des établissements en lien avec ce qui est présenté en général dans les conventions type ANR.

On vous demande une validation de cette proposition de convention de reversement de la répartition du préfinancement entre les partenaires et l'autorisation donnée à l'administrateur provisoire de signer ces conventions de reversement.

Si vous avez des questions par rapport à ces documents ou au projet, n'hésitez pas.

M. Johann.- Pas de question ?

Mme Bépoix.- C'est juste pour comprendre. Autant tous les organismes sont assez logiques. Autant le CEA, je me suis posé des questions, mais c'est tout, je ne veux pas non plus...

Quel est le rôle du CEA dans ce projet ?

Mme Schweitzer.- Là tout de suite, je ne pourrais pas vous le dire. Je pense qu'ils interviennent sur l'imagerie notamment, tout ce qui est mise en place des logiciels.

Parce que le but est de proposer des logiciels qui vont permettre de suivre sur le terrain et d'individualiser les différents sportifs au sein des groupes et, ensuite, de pouvoir avoir une information sur leur état émotionnel. C'est ce qu'on disait avec l'histoire de l'identité. Et de pouvoir récupérer de façon automatique ces éléments-là.

Il y a aussi un projet de mise en situation numérique, d'imagerie virtuelle où les sportifs pourraient être mis virtuellement sur un terrain et on pourrait les mettre face à différentes situations qui modifieraient leur état d'esprit par rapport à l'événement sportif,

par exemple modifier la météo, modifier le score, modifier la présence du public ou pas, modifier des interactions avec les différents joueurs.

En fait, le CEA va intervenir sur cet aspect numérique et imagerie virtuelle.

Mme Bépoix.- D'accord.

M. Johann.- Pour moi qui ai travaillé en optique, le CEA (le Leti, à l'époque) était – je ne sais pas s'il existe encore – spécialisé en instrumentation.

Mme Schweitzer.- Oui, c'est ça.

M. Johann.- Cela ne me choque donc pas. Cela ne m'étonne pas plus que cela.

Mme Bépoix.- Vu de l'extérieur, c'était une précision.

Mme Schweitzer.- À savoir que ce dont je vous parlais, l'élément de réalité virtuelle, il y a déjà un premier prototype qui avait été présenté et qui a été mis en œuvre.

Mme Martinez.- Rapidement, si vous me le permettez, je change quelques secondes de casquette. C'est la vice-présidente aux sports de la Région qui parle maintenant.

Je trouve que le projet est extrêmement intéressant et j'aimerais bien que l'on puisse se rencontrer, aussi parce que le CREPS dont la Région est propriétaire va récupérer l'intégralité de la compétence haut niveau et travailler notamment sur la très haute performance. Ce que vous allez étudier dans le cadre de ce projet s'inscrit parfaitement dans ce projet-là.

La Région investit plus de 15 millions d'euros au sein du CREPS, dont une partie sur un centre de réathlétisation prenant en compte toute cette dimension connexe à l'entraînement sportif dans l'accompagnement du parcours du sportif.

Je me dis qu'il y a peut-être des synergies ou des connexions à faire entre vous, le CREPS et nous, Région, sur cette dimension-là. C'était donc pour solliciter que l'on puisse poursuivre cet échange dans un second temps.

Mme Schweitzer.- Pour ça, je peux contacter le responsable du projet et lui soumettre la possibilité de venir vous présenter son projet et, après, d'initier des échanges en lien avec l'avancée de son projet et des futurs résultats puisqu'à terme, l'idée est vraiment de donner accès aux fédérations, à des outils de gestion de dynamique des groupes.

L'idée est vraiment de pouvoir ouvrir au maximum aux fédérations et à l'activité sportive en général.

Mme Laou-Huen.- Pour votre information et pour compléter, il y a un autre projet PPR Sports qui est en cours de montage et qui a été déposé hier, dans le domaine de l'hypoxie cette fois-ci, avec l'équipe d'accueil C3S de l'université de Franche-Comté.

Mme Martinez.- Est-ce que vous travaillez avec le centre de Prémanon ?

Mme Laou-Huen.- Oui, il y a celui-là et un autre centre. Ce projet est coordonné par l'INSEP, l'institut national du sport à Paris. Il y a au moins six, voire sept fédérations dans ce projet.

On a juste soumis le dossier et s'il passe à la phase d'éligibilité, on pourra peut-être être sélectionné pour l'audition.

On vous tiendra aussi au courant de ce projet.

Mme Martinez.- Très volontiers. Merci.

M. Johann.- Merci.

Y a-t-il d'autres demandes ? Pas d'autres questions.

Je vous propose de passer au point 7, avec Maxime, pour SFRI.

7. Présentation SFRI

M. Johann.- Maxime, il te faut combien de temps, à peu près ?

M. Jacquot.- Deux heures et demie ! Je plaisante.

M. Johann.- Je précise que sur SFRI, on peut tenir une heure et demie. On va donc dire 15 minutes.

M. Jacquot.- Oui, c'est ce qu'on avait dit.

M. Johann.- Sachant que cela va dépasser un peu. Prends le temps qu'il te faut pour que tout le monde ait un exposé clair.

M. Jacquot.- Je vais faire vite. Par contre, je vais me permettre de partager des transparents, qui sont globalement ceux que vous avez reçus avant. Je pense que c'est plus simple d'avoir un support visuel pour cette présentation. Je vais donc les partager tout de suite, vous devez les voir s'afficher.

Je vais utiliser ce support pour vous faire une petite présentation. Je vais essayer de me cantonner aux 15 minutes. Il y a peut-être certains transparents sur lesquels j'irai plus vite.

M. Johann.- Prend le temps qu'il te faut, Maxime. C'était pour donner un ordre de grandeur et que ce ne soit pas trop long. Il faut tout de même que les administrateurs aient une vision globale.

M. Jacquot.- Je vais essayer de donner le maximum d'éléments et comme il y a une petite dizaine de transparents, si vous avez éventuellement des questions à la volée, n'hésitez pas, ce sera peut-être plus simple.

Vous avez eu des éléments dans le petit document d'accompagnement qui a été transmis au CA, qui précise un peu le contexte de l'appel à projets SFRI qui a été déposé à l'ANR pour le PIA en mars dernier. Il me semble que c'était le 10 mars. Ce projet a été déposé dans le cadre de l'I-Site BFC puisque seuls les sites d'initiative IdEx ou I-Site pouvaient répondre à cet appel à projets qui n'est pas un appel à projets compétitif. Il consistait à rattraper, compléter une sorte d'injustice – ce n'est pas moi qui l'ai dit mais le SGPI – qu'on aurait pu observer avec la vague 1 sur les EUR, les *Graduate School*. Sachant qu'on avait identifié, sur certains sites d'initiative, notamment I-Site, mais aussi IdEx, déjà des points de force recherche.

EUR est arrivée ensuite et a permis de valider un certain nombre d'écoles universitaires de recherche parmi ces sites. Pour autant, tous les éléments de points de force de ces sites n'ont pas été lauréats d'écoles universitaires de recherche, comme notre site puisque, sur les trois axes de l'I-Site BFC, seul le premier avait obtenu le label « Ecole universitaire de recherche » sur l'axe 1. Nous n'avions pas été lauréats sur l'axe 2 et l'axe 3.

L'enjeu, ici, était donc de rattraper un petit peu cette injustice pour les collègues autour des axes 2 et 3 et de proposer deux écoles universitaires de recherche complémentaires autour des axes 2 et 3. C'est ce que je vais vous présenter ici.

Cela explique aussi le nom de cet appel à projets qui s'appelle : « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence ». Vous avez pu voir que

les termes étaient tous pesés et d'importance par rapport à ce que je viens juste de dire.

Je vais passer sur le paysage de notre UBFC avec les chiffres clés. Vous les connaissez puisqu'ils sont pour la plupart extraits de la page principale d'UBFC.

Je rappelle que nous avons un site qui a de toute façon été déjà bien remarqué pas sa capacité – vu le sujet précédent – à aller chercher des projets d'excellence dans le cadre des PIA. On est plutôt bien noté pour une région par rapport à d'autres sites. Ce sont tout de même des choses qu'il faut être en mesure de noter. Et l'ANR l'a déjà noté lorsqu'elle vient nous voir pour participer à des comités de pilotage de certains NCU ou EUR.

Le transparent que vous avez à l'écran n'a pas pour but de vous rappeler les trois axes de l'I-Site que vous connaissez, c'est pour vous préciser ce que je disais, c'est-à-dire qu'un axe a été lauréat d'une école universitaire de recherche il y a deux ans, un an et demi à peu près. Ici, l'objectif a été que l'équipe, qui est composée d'un certain nombre de collègues, travaille sur les périmètres de l'axe 2 et de l'axe 3 pour proposer un modèle complémentaire d'école universitaire de recherche, que je n'appellerai plus école universitaire de recherche à partir de maintenant dans ma présentation. Je vais parler de *Graduate School* puisque l'ambition de cette approche, de cet appel à projets, est de proposer une internationalisation de nos filières à l'étage master-doctorat.

Si on se place du côté des étudiants CIFRE internationaux, il n'est pas évident de comprendre ce qu'est une école université de recherche. On a donc conservé, sur site en tout cas, le terme de *Graduate School* qui est plus compréhensible à un niveau international.

Je vous donne quelques éléments de la vision que nous avons mise dedans : sur une stratégie de formation à l'échelle de notre site pour renforcer l'attractivité d'UBFC et aussi confirmer ce lien qu'on souhaite mettre dans ces *Graduate School*, le lien formation-recherche qui fait partie des termes de l'appel à projets. C'est de jouer à la fois sur cette attractivité de nos formations à un niveau master-doctorat, de lier ce niveau master-doctorat sans oublier la continuité qu'il pourrait y avoir avec l'étage licence et notre site de formation sur le cycle licence ou équivalent, de faire le lien aussi avec les formations d'ingénieur et l'accès à ces parcours d'ingénieur au doctorat ou à une formation par la recherche.

Il y a cet enjeu de structuration qui est aussi derrière cette ambition et ce projet, y associer aussi les laboratoires, les chercheurs et les grands organismes de recherche et avoir aussi, derrière, une approche d'amélioration continue des formations pour se poser les bonnes questions de comment cela marche, pourquoi. Si cela ne marche pas, on peut s'améliorer et comment le faire. C'est quelque chose qui est un peu dans les standards de l'enseignement supérieur au niveau européen. Si on veut créer, monter des Erasmus Mundus, il faut aussi avoir des arguments sur ce terrain-là.

Il y a aussi la dimension professionnalisation, le lien avec le tissu local de la région, des partenaires socio-économiques. La professionnalisation, c'est aussi les métiers de la recherche. Il y a aussi cette dimension-là qui n'est pas que liée aux partenaires socio-économiques. En tout cas, c'est beaucoup plus global.

Ainsi que la dimension de l'alternance et de la formation tout au long de la vie.

Ce sont toutes ces idées qui vont essayer de transpirer dans ce que je vais vous présenter après.

Le projet SFRI était de restructurer, de repropose une structuration sur les étages master-doctorat autour des trois axes de l'initiative, puisque c'est la commande de l'appel à projets.

L'idée est de mettre cela sous le chapeau d'un institut, l'institut des *Graduate School* à un niveau international, c'est pour cela qu'on l'a intitulé *International Graduate Institut*. C'est résumé par un acronyme qui s'appelle InteGrate, qui était l'acronyme du projet, sachant que c'est toujours l'exercice qui nous est demandé.

Ensuite, de définir et de construire des parcours sur ces axes 1, 2 et 3. C'est parcours s'intitulent des *Graduate Program*. Un *Graduate Program* étant un sous parcours

de chacun de ces axes, qui donne une continuité du master jusqu'au doctorat. C'est un parcours en 5 ans qui intègre le master et le doctorat.

Vous avez des objectifs cibles qui sont proposés ici à 9 ans puisque le projet correspond à une dotation sur 9 ans et, en termes de flux d'étudiants par année, de pourcentages d'étudiants ingénieurs qui pourraient continuer en doctorat, d'attractivité internationale, avec des données qui sont plus liées à un dynamisme sur le lien socio-économique qui est proposé ici, qu'on avait déjà mis dans l'EUR EIPHI et qui existe déjà dans le projet I-Site, qu'on avait reconduit ici.

L'idée est aussi de donner une forte visibilité de cet étage de formation pour des étudiants internationaux, mais aussi pour des étudiants locaux, de notre site, ou même nationaux qui seraient intéressés par ces formations.

Vous avez ici la version schématique, avec ce qu'on appelle des programmes transversaux qui nous permettent de définir des frontières assez intéressantes par rapport aux trois grandes thématiques annoncées sur l'I-Site et de développer des programmes transversaux qui permettent d'intégrer un certain nombre de domaines et de disciplines et de réfléchir aussi à des évolutions et à la trajectoire future de ces périmètres au niveau de notre site. J'y reviendrai un peu plus tard.

Il faut aussi garder à l'esprit que chacune de ces *Graduate School*, et de ces *Graduate Program* à l'intérieur, démarre avec un certain périmètre qui n'est pas forcément l'ensemble du périmètre des trois axes de l'I-Site. Ils sont a priori, sur l'année T0, plus restreints, plus réduits par rapport à la maturité des projets et des parcours de master qui étaient prêts à s'engager dans ces formations de *Graduate School*. Ils ne sont pas complets parce que d'autres parcours n'étaient pas encore assez mûrs pour aller dans cette direction.

Dans ce que je vais vous présenter quand je vais détailler les différents axes, vous n'allez pas forcément retrouver tous nos périmètres recherche ou formation puisque cela a été identifié par axe, ce qui est tout à fait normal et assumé, l'idée étant de proposer une trajectoire qui va intégrer de plus en plus les acteurs de ces axes, voire au-delà, de façon à proposer une cible à 10 ans. Voilà un peu la philosophie.

Je passe rapidement sur le *Graduate Program* pour vous dire que vous avez l'étage master-doctorat en 5 ans. L'avantage de ce schéma est de vous expliciter qu'il y a un cadrage qu'on s'était donné, une ambition de vraiment rassembler l'étage master-doctorat et le niveau *Graduate*. Cet ensemble correspond à ce que j'ai appelé un *Graduate Program*.

Le transparent suivant a pour objet d'insister à la fois sur les missions de l'institut qu'on a proposé, puisque la dimension gouvernance était aussi attendue dans cet appel à projets, et il nous fallait aussi proposer un certain nombre d'organisations de ces *Graduate School* au sein de cet institut, avec un certain nombre de missions identifiées et opérées au niveau du Copil I-Site puisque nous sommes dans un appel à projets qui répond, qui est dans la continuité, de l'initiative qu'est l'I-Site. Avec un modèle qui permet aussi d'identifier des aspects transverses entre ces axes, ce qui a pu être très riche puisqu'il y a beaucoup d'exemples qui permettent d'illustrer et éventuellement de faire émerger de nouvelles formations ou des nouveaux parcours, des collaborations entre les axes.

La gouvernance est à trois étages, comme je l'ai déjà dit, le niveau Institut InteGrate, le niveau *Graduate School* qui existe déjà dans la *Graduate School* EIPHI et le niveau plus standard de la formation qui est *Graduate Program*, avec les responsables pédagogiques, les équipes et un lien avec la recherche au niveau M, les écoles doctorales et le collège doctoral.

Le schéma suivant résume ce que je mentionnais juste avant sur l'importance d'intégrer les *Graduate School* au sein du comité de pilotage I-Site et du CA d'UBFC que vous êtes, qui est au-dessus de cette gouvernance du cycle UBFC, et de montrer quelque chose d'assez intégré.

Je ne l'ai pas mentionné au début, mais vous êtes tout à fait au courant. Il y a le projet SFRI que je vous présente ici. En parallèle, il y a un projet déposé qui s'appelle IdÉS, qui était aussi dans les mêmes dates pour compléter à nouveau des actions au niveau d'une initiative qui n'aurait pas pu aboutir pendant les premières périodes et que

l'université ou qu'un projet I-Site souhaitait renforcer. C'est donc ce qui a été aussi déposé en parallèle par UBFC et cela a été porté par Alain Dereux.

J'ai donné des éléments du modèle *Graduate Program*, mais c'est surtout – comme j'aime bien le faire – pour me mettre du côté des étudiants. Un étudiant qui arrive dans ce programme, que va-t-il avoir de plus ? Qu'est-ce qu'on lui propose dans ses cursus ?

Il est bien, parfois, de faire ce petit exercice : « Je suis un étudiant, qu'est-ce qu'on va me proposer de supplémentaire, de motivant pour intégrer ces parcours à fort potentiel international en termes d'immersion dans les équipes de recherche ? ». Il s'agit d'avoir un cursus qui se retrouve compatible avec d'autres programmes à un niveau international.

La dimension d'interdisciplinarité permet aussi d'orienter la pédagogie sur le projet, d'aller sur des approches pratiques *via* des plateformes de recherche ou sur des étapes intermédiaires que sont les OpenLab.

La relation directe avec les équipes de recherche, mais aussi avec les doctorants *via* du tutorat.

Un suivi individualisé *via* du mentorat pour accéder à des réseaux professionnels.
Une mobilité internationale garantie.

Ces étudiants sont des ambassadeurs de leur formation à un niveau licence.

On essaie aussi de garantir leur formation aux enjeux socio-économiques et d'avoir un petit peu la même ambition de continuer ce travail au niveau doctoral.

Je vais passer un peu plus vite, c'est pour vous montrer que la construction est très calquée et similaire sur les trois axes, de façon à bien montrer une cohérence complète du projet.

Je vais passer en revue l'existant puisque la *Graduate School* EIPHI existe. C'est le tampon de la Marianne, en haut à gauche, qui l'atteste. Ce projet est une continuité d'un autre projet PIA puisque c'était la suite repensée et élargie du LabEx ACTION qui avait été obtenu auparavant sur un consortium qui a un peu évolué. Je l'évoquerai après. Il s'appuie et est intégré à l'axe 1 de l'I-Site.

Ces *Graduate Program* qui existent et que j'ai évoqués concernent deux écoles doctorales et sont organisés autour de cinq *Graduate Program*, avec des sous thématiques qui vous sont données ici.

Actuellement, les chiffres que nous avons de la *Graduate School* EIPHI, avec les membres chercheurs, le nombre de gradués par an, c'est-à-dire le nombre d'étudiants diplômés à un niveau doctorat et master (à peu près 250) dont 40 % de ces étudiants sont internationaux, sachant que la cible n'est pas d'avoir 100 % d'étudiants internationaux, mais d'avoir un « doux équilibre » entre les étudiants locaux et les étudiants internationaux.

Il faut savoir qu'il y a eu un travail sur le programme scientifique de cette *Graduate School* en lien avec les laboratoires pour adresser un certain nombre d'enjeux, de challenges scientifiques et identifier les points de force recherche qui existaient et de les adresser jusqu'aux applications en passant par les challenges sociétaux. Il y a donc une structuration qui est donnée par des sous-axes dans cet EIPHI, qui permet de structurer la recherche et de faire le lien avec les parcours de formation qu'on nous propose, en lien avec les plateformes et ainsi de suite.

Cette méthodologie de travail, cette organisation et ce périmètre recherche vous est résumé sur le site BFC, avec les trois laboratoires principaux actuels de la *Graduate School* EIPHI, ce périmètre ayant pour objectif, pour vocation de s'élargir à l'avenir puisque nous avons des discussions en cours avec des laboratoires comme IMVIA et ICMUB pour intégrer la *Graduate School* EIPHI, qui font aussi partie de l'axe 1 I-Site. Et aussi, pourquoi pas, dans un avenir proche, sachant qu'on l'a déjà évoqué avec les directeurs d'unité, au niveau d'UTINAM ou de laboratoires comme le LMD à l'UFC.

C'est un processus qui sera dynamique, qui va progresser, s'améliorer et intégrer de plus en plus d'acteurs à l'avenir et ce sur les neuf années qu'il nous reste dans le cadre

de ce projet.

Le même travail et les mêmes réflexions ont été réalisés au niveau de l'axe 2, qui s'appelle Transbio, où les collègues ont travaillé dans le cadre de la préparation du projet SFRI sur le même esprit en identifiant des sujets qui permettent d'aller de la science à la société d'un point de vue visée scientifique, ambition scientifique. Vous avez ici un périmètre de trois écoles doctorales et il y a à peu près quatre *Graduate Program* qui ont été identifiés sur un périmètre de laboratoires, de nombre de diplômés annuel à l'instant T estimé à l'heure actuelle de 50 doctorants et de 120 masters par an. Actuellement, 20 % de ces étudiants sont internationaux. Vous avez les chiffres pour la trajectoire à 9 ans pour ce périmètre-là.

Vous allez retrouver la même réflexion et le périmètre actuel de cette *Graduate School* d'un point de vue ambition scientifique et sur les impacts sociétaux. Je ne vais pas tout détailler.

C'est le même esprit sur le périmètre des laboratoires actuels. C'est un peu plus de laboratoires mais, sur les chiffres, on est sur une enveloppe équivalente, avec les organismes nationaux. On peut aussi mentionner un réseau déjà très établi de collaborations internationales à différents niveaux, soit avec des accords inter-universitaires Erasmus, mais aussi d'autres collaborations en recherche, ce qui est tout de même assez remarquable dans l'état actuel de cet axe-là.

Je vous fais maintenant la même chose pour l'axe 3 qui est une thérapie, qui a réfléchi aussi autour de l'axe 3 de l'I-Site, avec quatre sous-thématiques qui ont été identifiées ici, sur lesquelles on a reconstruit quatre *Graduate Program*, les trois écoles doctorales principales identifiées, le périmètre recherche et le flux d'étudiants actuel visé. Il y a actuellement à peu près 30 % d'étudiants internationaux. Vous avez les ambitions à 9 ans pour ce périmètre.

Pareil, le travail a été fait sur la structuration de la recherche, sur une évolution de la science jusqu'à la société sur le périmètre de cet axe et de cette thématique. Vous avez une carte qui rassemble les acteurs à l'heure actuelle, ainsi que les laboratoires. Il y a notamment le CIC, ce qui est une spécificité de cet axe. Vous avez les laboratoires que j'ai cités juste avant, pour l'axe 1 comme IMVIA et ICMUB qui apparaissent ici, puisque certaines équipes vont relever de l'axe 3. Pour autant, d'autres équipes de ces laboratoires se retrouvent plus dans l'axe 1. C'est là où on voit apparaître ces fameuses frontières ou ces *Graduate Program* transversaux sur lesquels on doit travailler dans le cadre de ce projet pour développer ces spécificités entre les axes.

Vous avez aussi un réseau international assez impressionnant avec les accords qui existent, tant au niveau master qu'au niveau programmes communs au niveau doctorat et les partenaires internationaux affiliés. Ils vous sont résumés à l'écran pour l'axe 3.

Pour finir, je vous donne les éléments de budget qui ont été demandés à l'ANR sur 9 ans. Sur ce projet InteGrate, 12 millions d'euros ont été demandés. Le cofinancement est estimé – c'est un peu l'exercice des PIA – sur la contribution des tutelles et des partenaires, à 235 millions d'euros si on met les salaires, si on met un certain nombre de contributions avec les organismes nationaux et ainsi de suite. On arrive à cette contribution pour les 9 ans du projet.

Vous voyez que les lignes de dépenses visées concernent aussi bien le financement de la mobilité des étudiants entrant ou sortant à niveau master, un petit peu aussi au niveau licence pour rendre un peu plus attractives, en local, ces filières, garantir une mobilité aussi au niveau du doctorat. Des dépenses d'accompagnement pédagogique, administratif, des heures pour inviter des enseignants étrangers ou extérieurs pour participer à ces cours à un niveau M ou à un niveau doctorat. Ainsi que l'organisation d'événements type écoles d'été, l'équipement d'enseignement *via* les OpenLab et ainsi de suite.

Tout cela, sur 9 ans, représente une demande d'à peu près 12 millions d'euros, qui est cohérente par rapport à ce qui a été demandé et obtenu au niveau de la *Graduate*

School EIPHI qui était aux alentours de 6 à 7 millions d'euros sur 10 ans.
Je vous ai fait le marathon !

M. Johann.- Merci Maxime.

Je n'ai que le powerpoint à l'écran et je ne vois plus personne !

M. Jacquot.- Je vais l'enlever et je le remettrai si besoin, ce sera plus simple.

M. Johann.- Je le vois tout le temps ; je vais donc également commencer à le connaître.

M. Jacquot.- Il n'a pas beaucoup changé depuis mars, je l'avoue.

M. Johann.- C'est une super présentation, qui est intéressante. Pour moi, c'est un travail de qualité. Mais si je dis cela, on va dire que je fais de l'autosatisfaction, sauf que ce n'est pas moi.

En tout cas, merci, Maxime, pour la présentation, parce que je trouve que cela montre la vitalité du site. C'est une belle illustration de la force qui émane de ce projet.

M. Johann.- Ce que je n'ai pas dit, pour finir, c'est qu'on devait avoir le résultat de l'appel à projets. C'était censé être à partir de cette semaine. Je sais, puisqu'on peut consulter l'agenda de notre Ministre, que le Copil s'est tenu le lundi 15 juin. La CPU avait annoncé un résultat dans la foulée. Le fait est que nous n'avons toujours pas le résultat officiel, il n'y a pas eu de communiqué là-dessus, mais le Copil, après le jury international et les décisions, a eu lieu cette semaine. On attend donc les résultats vraiment de façon assez rapide, dans les jours à venir.

Mme Laou-Huen.- Je ne sais pas si tu l'as dit, Maxime, mais la qualité de tout ce travail a été coordonnée par Maxime et les collègues des différents axes, mais a aussi été fait grâce au soutien de la Région qui a financé le cabinet qui a accompagné ce travail collectif.

M. Jacquot.- Non, je ne l'avais pas dit. C'est bien que tu le dises parce que c'est vrai.

Mme Laou-Huen.- C'est très important. La Région nous a vraiment accompagnés sur cet appel à projets SFRI, mais aussi sur l'appel à projet IdÉES.

M. Jacquot.- Sur ces deux projets, on a travaillé de concert, on a fait des présentations au conseil des membres et en Copil I-Site régulièrement. Il y a eu participation aussi des organismes nationaux de recherche. Nous avons essayé de mobiliser au mieux la communauté, sachant que cela a été, encore une fois, un projet qui a dû être réalisé sur un temps ultra court puisque cela s'est fait entre décembre 2019 et la fin février.

M. Johann.- Emmanuel, une question ?

M. Piat.- Oui. Par rapport à l'avenir, est-ce que le projet est sanctuarisé du point de vue des financements si jamais on l'obtient ? Et si jamais on nous annonçait une mauvaise nouvelle pour l'I-Site, comment cela se passerait-il ? Parce que là, on est sous l'égide de l'I-Site. Que peut-on dire par rapport à cela ?

M. Jacquot.- Oui, c'est une bonne question qu'on me pose souvent.

Il est écrit dans le règlement du projet que l'obtention d'un SFRI n'est pas liée à

la quotité ou pas d'un I-Site, contrairement à IdéES. C'est formulé de façon un peu moins directe sur IdéES, c'est clair. Si I-Site n'est pas confirmé, les financements obtenus *via* un projet IdéES ne seront pas reconduits.

Sur SFRI, ce n'est pas garanti. À mon avis, ce sera renégocié.

Quoi qu'il en soit, je préfère tout de suite préciser qu'il est presque inconcevable qu'un projet SFRI puisse se déployer, avec l'ambition qu'on y a mise, sans l'I-Site. Parce que dans les financements que je vous ai indiqués, c'est bien un financement sur un volet recherche.

Les effets de levier qu'on a identifiés, notamment avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, sont sur un volet recherche et viennent en complément de fonds que nous amène aussi l'I-Site. Si cet édifice devait être amputé de l'I-Site, il ne resterait tout de même pas grand-chose.

M. Johann.- Après, je pense que c'est un dossier de qualité qui vient considérablement aussi renforcer la cohérence dans l'I-Site. C'est une pierre de plus à l'édifice et cela jouera.

Je parle sous le contrôle de Maxime qui connaît bien le dossier, mais une partie du jury SFRI connaît le jury et en fait partie. Je ne sais pas quelle partie, mais je sais qu'il y a une porosité.

M. Jacquot.- Ce sont des questions que nous avons posées lorsque nous sommes allés rencontrer le SGPI, c'est que ce projet est tout de même vraiment important pour l'évaluation d'I-Site.

Les membres du jury international de SFRI étaient composés en partie des membres du jury qui vont nous évaluer par la suite.

De toute façon, le jury I-Site, comme le jury SFRI, avait en sa possession aussi bien le dossier EUR que nous avons déposé que le dossier I-Site qui a été déposé par le site il y a 2 ans. De la même manière qu'ils auront le projet SFRI lorsqu'ils vont regarder notre bilan d'évaluation sur I-Site.

Tout cela contribue tout de même à démontrer la capacité de notre site à continuer à réfléchir et à se structurer dans le cadre de l'initiative.

M. Hameau.- Je voudrais rebondir sur cette présentation et je vais devoir vous laisser. Je procéderai au vote avant la fin de la nuit.

M. Johann.- Un mot avant que vous partiez. On me dit que les éléments arriveront pour 17 heures.

M. Hameau.- Super. Je vous remercie.

M. Johann.- Donc vous les aurez, c'est ce que me dit Delphine.

M. Hameau.- À l'occasion, cela m'intéresserait d'échanger avec vous sur cette démarche.

M. Jacquot.- Je suis disponible, il n'y a pas de souci. On peut échanger.

M. Hameau.- On se fait un mail et on fait cela. Merci Beaucoup.

M. Jacquot.- D'accord, très bien.

M. Johann.- Oumhanie, vous vouliez prendre la parole ?

Mme Legard.- C'était juste pour poser une question. Je suis désolée car cela fait déjà plusieurs fois que j'entends des présentations, mais j'ai encore et toujours des questions à poser à Maxime.

Je m'interroge sur ces fameux programmes. Est-ce que ces programmes existent déjà ? C'est-à-dire qu'en fait, il s'agira de mobiliser des parcours déjà existants au sein des établissements membre. Est-ce qu'il s'agira de les faire évoluer ? Est-ce qu'il s'agira de les créer ? Dans ce cas-là, pris en compte dans la nouvelle accréditation prochainement mise en œuvre dans le cadre l'HCERES.

Et enfin, qui va délivrer ces diplômes qui seront donc constitués de masters et doctorats ? J'imagine que ce sera UBFC puisque la fin du parcours relève en principe d'UBFC, alors qu'actuellement, on a déjà des masters EIPHI, si j'ai bien compris, pour certains d'entre eux qui sont dans les masters internationaux, pour d'autres qui sont au sein des établissements, dans l'axe 1 en particulier.

C'est cette structuration qui m'intéresse et que vont devenir les autres masters internationaux qui, actuellement ne sont pas EIPHI ? Est-ce qu'ils vont être intégrés dans cet ensemble ou non ?

M. Jacquot.- Pour répondre à la dernière question, tous les masters internationaux UFC, à l'exception d'un, il me semble, qui est « Rare Book », qui est UFR SLHS à l'UFC, sont déjà dans la présentation et dans les parcours de masters identifiés sur le projet SFRI. Il y en a peut-être un ou deux. En tout cas, sur les 16 masters UBFC, ce sont déjà en grande partie des "briques" de base.

Il y a trois niveaux de réponse dans ta question, qui en contient effectivement plutôt trois qu'une. Je vais donc essayer d'y répondre par ordre.

Les *Graduate Program*, est-ce qu'ils existent ? Est-ce qu'ils sont à construire ? Est-ce qu'ils vont être créés ? Les trois, mon capitaine !

Ce qui veut dire que l'idée, c'est que tout objet, comme un PIA, est de nous amener sur un effort de transformation, de réflexion et d'évolution de notre offre de formation.

Il y a des choses qui sont déjà transformées, qui ont été créées, comme tu l'as dit, *via* les masters UBFC, *via* aussi un effort de réflexion plus intégratif dans le cadre de l'EUR EIPHI et, à ce moment-là, il y a des choses qui ont bougé, qui continuent à bouger et qui vont bouger avec l'arrivée de cet institut de *Graduate School*.

La dynamique qui a été initiée à travers différentes initiatives pourrait paraître exploser à l'heure actuelle, puisque nous avons des initiatives qui ont été portées par l'I-Site sur des masters internationaux. Il y a l'EUR qui est arrivée par-dessus et cela ne s'est pas encore synchronisé. L'ambition est de remettre tout cela de façon très cohérente dans ce cadre-là.

La deuxième chose, c'est que, pour l'instant, certains parcours seront fortement internationaux, c'est-à-dire directement compatibles pour accueillir des étudiants qui ne parlent pas français, donc enseignés en anglais. Pour autant, d'autres parcours pourraient être intermédiaires, c'est-à-dire proposer des éléments, des UE, qui seraient mis à disposition de ces parcours internationaux. On aurait donc aussi des formations second cercle qui baigneraient déjà dans cette dynamique d'internationalisation mais qui, pour autant, n'ont pas ce besoin d'être intégralement transformées à l'international parce qu'elles répondent aussi à des enjeux locaux, socio-économiques avec un tissu local qui ne s'attend pas à avoir forcément des enseignements enseignés 100 % en anglais.

On a donc différents niveaux de ces *Graduate Program* qui pourraient émerger avec des fins et des objectifs assez différents.

Qui diplôme ces parcours ?

Pour le doctorat, il est clair que c'est UBFC. La finalité d'un *Graduate Program* et donc de donner le diplôme final par UBFC.

Actuellement, il n'a pas été accepté que les masters autres que ceux d'UBFC soient diplômés par UBFC, y compris ceux qui sont actuellement des parcours de la *Graduate School* EIPHI. Certains sont encore diplômés au niveau de l'UFC, de l'uB et certains programmes relèvent de l'ENSMM et de l'UTBM.

L'ambition que nous avons est sur 10 ans, ce qui veut dire que sur une cible, on pourrait tout de même penser à simplifier et diriger vers une simplification de la manière dont on va diplômer ceux-là.

D'après les réflexions en cours et les discussions qui ont eu lieu, ce serait déjà au moins de valider cette double affiliation de diplôme, d'avoir une signature double qui serait tout de même une réponse aussi à l'I-Site, qui a été discutée pendant le montage de SFRI. Ce serait déjà un élément de simplification, en tout cas de lisibilité pour les étudiants que l'on va accueillir dans ces *Graduate School*. Parce qu'il y a en effet la réponse de l'établissement, mais il y a aussi le souci des étudiants qu'on va attirer : où est-ce qu'ils viennent ? Dans quoi ils s'inscrivent ? Qui les diplôme ?

On est tout de même en droit de pouvoir avoir une réponse assez claire et simple pour ces étudiants que nous allons accueillir dans nos parcours de formation.

Est-ce que j'ai répondu à tout ?

M. Johann.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires pour Maxime ?

On a tout de même pris un peu de temps, plus qu'un quart d'heure !

Je crois que c'est un dossier qui est tellement en cohérence avec l'I-Site que ça valait le coup qu'on prenne le temps de bien l'approfondir.

Je n'ai pas reçu de questions diverses. Je vais donc vous laisser.

Notez bien que le 9 juillet sera un très gros CA, pas forcément sur les autres points, sachant que je ne l'ai pas en tête. Par contre, c'est le conseil d'administration sur lequel nous allons parler du dossier I-Site. Soyez évidemment présents. On aura l'occasion de discuter sur l'ensemble du dossier puisqu'on va le parcourir de long en large.

Je vous remercie tous pour votre présence.

Mme Bépoix.- Excusez-moi.

M. Johann.- Oui ?

Mme Bépoix.- J'ai vu que Monsieur Paris avait rejoint la réunion. Est-ce qu'on peut lui poser la question sur la légalité au niveau des futures élections pour les listes ?

M. Johann.- Bien sûr, on peut lui poser toutes les questions. En général, c'est lui qui m'informe.

Emmanuel, qu'est-ce que l'on sait aujourd'hui de notre futur ?

Mme Jolissaint.- Je crois qu'Emmanuel ne peut pas réagir parce qu'il n'a pas de micro.

M. Johann.- D'accord. Mais les informations que je vous ai données au début venaient d'échanges avec Emmanuel. Ce n'est pas de moi. Il y aura une commission le 30.

Mme Bépoix.- Je me disais que s'il était là, il pourrait répondre.

M. Johann.- En général, quand je dis une bêtise, Emmanuel me contredit. C'est pour cela que c'est intéressant s'il est là. Mais, en gros, c'est lui qui me renseigne, c'est lui qui est en interaction avec le rectorat, la DGESIP. Il m'enverra peut-être un SMS si je dis une énormité puisqu'il n'a pas de micro. Il me corrigera donc.

Ce qui est sûr, c'est qu'a priori, on ne peut pas faire d'élections avant les vacances. Et c'est lui qui m'a dit qu'il y avait de très fortes chances pour que tout le dispositif recommence à partir de septembre.

Mme Bépoix.- D'accord, très bien. Merci.

Mme Attuel-Mendes.- Cela paraît logique vis-à-vis des usagers puisque ce ne seront pas les mêmes à la rentrée que sur l'année universitaire précédente.

M. Johann.- Tout à fait. Ça part de là, au départ.

M. Gillon.- Une précision pour UFC concernant les élections. Ce sera à peu près le même cas de figure puisque le décret vient de sortir. Le président reste jusqu'au 30 novembre. Il y aura donc sûrement une élection définitive qui se fera au cours du mois d'octobre ou de novembre.

M. Johann.- On se retrouve sur un calendrier qui va être tendu, cela va se jouer à très peu de chose. C'est quasiment le même calendrier.

La prochaine fois, on se retrouve le 9 juillet.

Merci à tous pour votre présence.

N'oubliez pas de voter. Je vous rappelle que vous aurez des éléments supplémentaires à demander à 17 heures et que, à ma connaissance, vous pouvez voter jusqu'à 22 h 30.

C'est bon, Delphine, c'est ça ? Plus de Delphine ! Mais elle m'aurait déjà corrigé.

Merci à tous. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20)